

# **INSTRUCTION BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE M71**

## **ANNEXES DU TOME 1**

*VERSION EN VIGUEUR AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2016*

## LISTE DES ANNEXES

ANNEXE N° 1 : Plan de comptes.....	4
ANNEXE N° 2 : Liste des codes fonctionnels.....	44
ANNEXE N° 3 : Fiche d'écriture – Prise en charge de titres de recettes avant encaissement des fonds.....	48
ANNEXE N° 4 : Fiche d'écriture – Prise en charge de titres de recettes après encaissement des fonds.....	49
ANNEXE N° 5 : Fiche d'écriture – Annulation ou réduction de titres de recettes.....	50
ANNEXE N° 6 : Fiche d'écriture – Prise en charge de mandats de paiement avant règlement de la dépense.....	51
ANNEXE N° 7 : Fiche d'écriture – Prise en charge de mandats de paiement après règlement de la dépense.....	52
ANNEXE N° 8 : Fiche d'écriture – Rabais, remises et ristournes obtenus sur achats.....	53
ANNEXE N° 9 : Fiche d'écriture – Annulation ou réduction de mandats de paiement.....	54
ANNEXE N° 10 : Fiche d'écriture - Rattachement des produits à l'exercice - Produits à recevoir.....	55
ANNEXE N° 11 : Fiche d'écriture - Rattachement des charges à l'exercice - Charges à payer.....	56
ANNEXE N° 12 : Fiche d'écriture – Produits constatés d'avance.....	58
ANNEXE N° 13 : Fiche d'écriture – Charges constatées d'avance.....	59
ANNEXE N° 14 : Fiche d'écriture – Créances irrécouvrables.....	60
ANNEXE N° 15 : Fiche d'écriture - Stocks de fournitures consommables - Inventaire intermittent.....	61
ANNEXE N° 16 : Fiche d'écriture - Stocks de fournitures consommables - Inventaire permanent.....	62
ANNEXE N° 17 : Fiche d'écriture - Mise en jeu d'une garantie d'emprunt accordée.....	63
ANNEXE N° 18 : Fiche d'écriture – Acquisition et production d'immobilisations.....	64
ANNEXE N° 19 : Fiche d'écriture - Travaux d'agencement effectués par les moyens propres de la collectivité dans un immeuble lui appartenant .....	65
ANNEXE N° 20 : Fiche d'écriture – Cession de biens corporels non amortissables.....	66
ANNEXE N° 21 : Fiche d'écriture – Cession de biens corporels amortissables.....	67
ANNEXE N° 22 : Fiche d'écriture – Acquisition et cession de titres de participation.....	68
ANNEXE N° 23 : Fiche d'écriture - Acquisition et cession d'obligations.....	69
ANNEXE N° 24 : Fiche d'écriture – Cession de valeurs mobilières de placement.....	71
ANNEXE N° 25 : Fiche d'écriture – Dépôts et cautionnements reçus.....	73
ANNEXE N° 26 : Fiche d'écriture – Subventions reçues pour l'acquisition d'un bien.....	74
ANNEXE N° 27 : Fiche d'écriture – Charges à répartir sur plusieurs exercices.....	75
ANNEXE N° 28 : Fiche d'écriture – Régie de recettes.....	77
ANNEXE N° 29 : Fiche d'écriture – Régies d'avance.....	78
ANNEXE N° 30 : Fiche d'écriture – Dettes en monnaie étrangère.....	79
ANNEXE N° 31 : Fiche d'écriture – Le résultat.....	80
ANNEXE N° 32 : Fiche d'écriture – Acquisition par voie de crédit bail.....	82
ANNEXE N° 33 : Fiche d'écriture – Cession par voie de location-vente (1er cas).....	83
ANNEXE N° 34 : Fiche d'écriture – Cession par voie de location-vente (2ème cas).....	85
ANNEXE N° 35 : Fiche d'écriture – Amortissement des bâtiments publics.....	86
ANNEXE N° 36 : Fiche d'écriture – Stocks de terrains aménagés.....	87

ANNEXE N° 37 : Fiche d'écriture - opération sur emprunt assorti d'une option de tirage sur ligne de trésorerie.....	91
ANNEXE N° 38 : Fiche d'écriture - Mise à la réforme d'un bien.....	94
ANNEXE N°39 : Fiche d'écriture - Dotation ou apport en nature.....	95
ANNEXE N°40 : Fiche d'écriture - Affectation à un service non doté de la personnalité morale et retour (désaffectation) avant la dissolution du service.....	97
ANNEXE N°41 : Fiche d'écriture - Mise à disposition dans le cadre d'un transfert de compétences.....	101
ANNEXE N°42: Fiche d'écriture - Mise en affectation à un organisme doté de la personnalité morale, mise en concession ou affermage.....	105
ANNEXE N°43 : Fiche d'écriture – Reprise du produit de cession d'une immobilisation reçue au titre d'un don et legs et apurement du compte 1025.....	108
ANNEXE N° 44: Fiche d'écriture – Apurement des comptes de subventions transférables (c/131 et 133) lors de la cession d'une immobilisation non totalement amortie.....	112
ANNEXE N° 45 : Fiche d'écriture – Acquisition d'une immobilisation par voie de contrat de partenariat public-privé.....	114
ANNEXE N° 46 : Fiche d'écriture – Remboursements temporaires d'emprunt.....	117
ANNEXE 48 : Fiche d'écriture – Refinancement de la dette avec ou sans pénalité de remboursement anticipé capitalisée.....	118
ANNEXE 49 : Fiche d'écriture – Acquisition par voie de rente viagère.....	121
ANNEXE 50 : Fiche d'écriture - Acquisition ou cession assortie d'un paiement échelonné.....	123

ANNEXE N° 1 : Plan de comptes

## CLASSE 1 – COMPTES DE CAPITAUX

### 10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES

#### 102 Dotations et fonds d'investissement

##### *1021 Dotation*

##### *1022 Fonds d'investissement*

10222 F.C.T.V.A.

10223 TICPE 2<sup>e</sup> part

10226 Taxe d'Aménagement

10228 Autres fonds

10229 Reprise sur F.C.T.V.A. et autres fonds

*102291 Reprise sur F.C.T.V.A.*

*102298 Reprise sur autres fonds*

##### *1025 Dons et legs en capital*

10251 Dons et legs en capital

10259 Reprise sur dons et legs en capital

##### *1027 Mise à disposition ( chez le bénéficiaire )*

#### 103 Plan de relance FCTVA

#### 106 Réserves

##### *1068 Excédents de fonctionnement capitalisés*

### 11 REPORT A NOUVEAU (solde créditeur ou débiteur)

#### 110 Report à nouveau (solde créditeur)

#### 119 Report à nouveau (solde débiteur)

### 12 RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Excédentaire ou déficitaire)

### 13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

#### 131 Subventions d'équipement transférables

##### *1311 Etat et établissements nationaux*

##### *1312 Régions*

##### *1313 Départements*

##### *1314 Communes et structures intercommunales*

##### *1315 Autres groupements de collectivités*

##### *1316 Autres établissements publics locaux*

##### *1317 Fonds européens*

13171 Fonds social européen

13172 FEDER

13173 FEOGA

13178 Autres

##### *1318 Autres*

#### 132 Subventions d'équipement non transférables

##### *1321 Etat et établissements nationaux*

##### *1322 Régions*

##### *1323 Départements*

##### *1324 Communes et structures intercommunales*

##### *1325 Autres groupements de collectivités*

##### *1326 Autres établissements publics locaux*

## ANNEXE N° 1 (Suite)

**1327 Fonds européens**

13271 Fonds social européen

13272 FEDER

13273 FEOGA

13278 Autres

**1328 Autres****133 Fonds affectés à l'équipement transférables****1332 Dotation régionale d'équipement scolaire****1333 Fonds spécifiques - Région Ile-de-France**

13331 Amendes de police

13332 Redevance sur construction de bureaux

13333 Taxe complémentaire à la taxe locale d'équipement

**1335 Produits des amendes de radars automatiques****1337 Fonds régional pour le développement et l'emploi (outre-mer)****1338 Autres****134 Fonds affectés à l'équipement non transférables****1345 Produits des amendes de radars automatiques****1348 Autres****138 Autres subventions d'investissement non transférables****1381 Etat et établissements nationaux****1382 Régions****1383 Départements****1384 Communes et structures intercommunales****1385 Autres groupements de collectivités****1386 Autres établissements publics locaux****1387 Fonds européens**

13871 Fonds social européen

13872 FEDER

13873 FEOGA

13878 Autres

**1388 Autres****139 Subventions d'investissement transférées au compte de résultat****1391 Subventions d'équipement (à subdiviser comme le compte 131)****1393 Fonds affectés à l'équipement**

13932 Dotation régionale d'équipement scolaire

13933 Fonds spécifiques - Région Ile-de-France

*139331 Amendes de police**139332 Redevance sur construction de bureaux**139333 Taxe complémentaire à la taxe locale d'équipement***13937 Fonds régional pour le développement et l'emploi (outre-mer)****13938 Autres****15 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES****151 Provisions pour risques****1511 Provisions pour litiges et contentieux****1515 Provisions pour pertes de change****1517 Provisions pour garanties d'emprunt**

## ANNEXE N° 1 (Suite)

*1518 Autres provisions pour risques***152 Provisions pour risques et charges sur emprunts****157 Provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices***1572 Provisions pour gros entretien***158 Autres provisions pour risques et charges****16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES****163 Emprunts obligataires***1631 Emprunts obligataires*

16311 Emprunts obligataires remboursables in fine

16318 Autres emprunts obligataires

*1632 Opérations sur capital non échu des emprunts obligataires remboursables in fine - Anticipation du remboursement en capital***164 Emprunts auprès des établissements de crédit***1641 Emprunts en euros**1643 Emprunts en devises**1644 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie*

16441 Opérations afférentes à l'emprunt

16449 Opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie

*1645 Remboursements temporaires sur emprunts auprès des établissements de crédits*

16451 Remboursements temporaires sur emprunts en euros

16452 Remboursements temporaires sur emprunts en devises

**165 Dépôts et cautionnements reçus****166 Refinancement de dette****167 Emprunts et dettes assorties de conditions particulières***1671 Avances consolidées du Trésor**1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor**1675 Dettes afférentes aux METP et PPP**1676 Dettes envers locataires-acquéreurs**1678 Autres emprunts et dettes***168 Autres emprunts et dettes assimilées***1681 Autres emprunts*

16811 Organismes d'assurances

16812 Entreprises non financières

16813 Particuliers

16814 Étranger

16818 Autres prêteurs

*1682 Bons à moyen terme négociables**1687 Autres dettes*

16871 État et établissements nationaux

16872 Régions

16873 Départements

16874 Communes et structures intercommunales

16875 Autres groupements de collectivités

16876 Autres établissements publics locaux

16877 Budget communautaire et Fonds européens

168771 Fonds social européen

168772 FEDER

## ANNEXE N° 1 (Suite)

168778 Autres

16878 Autres organismes et particuliers

**1688 Intérêts courus**

16883 Intérêts courus sur emprunts obligataires

16884 Intérêts courus sur emprunts auprès des établissements de crédits

16888 Intérêts sur autres emprunts et dettes assimilées

**169 Primes de remboursement des obligations**

**18 COMPTE DE LIAISON : AFFECTATION (BUDGETS ANNEXES RÉGIES NON PERSONNALISÉES)**

**181 Compte de liaison : affectation à .....**

**19 DIFFÉRENCES SUR RÉALISATIONS D'IMMOBILISATIONS**

**192 Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations**

**193 Autres différences sur réalisations d'immobilisations**

**194 Provisions pour risques et charges sur emprunts – Stock à la date de première application**

**198 Neutralisation des amortissements**

## ANNEXE N° 1 (Suite)

**CLASSE 2 – COMPTES D'IMMOBILISATIONS****20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES****203 Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion***2031 Frais d'études**2032 Frais de recherche et de développement**2033 Frais d'insertion***204 Subventions d'équipement versées***2041 Subventions d'équipement aux organismes publics*

20411 Etat

204111 Biens mobiliers, matériel et études

204112 Bâtiments et installations

204113 Projets d'infrastructures d'intérêt national

20412 Régions

204121 Biens mobiliers, matériel et études

204122 Bâtiments et installations

204123 Projets d'infrastructures d'intérêt national

20413 Départements

204131 Biens mobiliers, matériel et études

204132 Bâtiments et installations

204133 Projets d'infrastructures d'intérêt national

20414 Communes et structures intercommunales

204141 Biens mobiliers, matériel et études

204142 Bâtiments et installations

204143 Projets d'infrastructures d'intérêt national

20415 Autres groupements de collectivités et EPL

204151 Biens mobiliers, matériel et études

204152 Bâtiments et installations

204153 Projets d'infrastructures d'intérêt national

20416 SPIC

204161 Biens mobiliers, matériel et études

204162 Bâtiments et installations

204163 Projets d'infrastructures d'intérêt national

20417 Organismes de transport

204171 SNCF

2041711 Biens mobiliers, matériel et études

2041712 Bâtiments et installations

2041713 Projets d'infrastructures d'intérêt national

204172 RFF

2041721 Biens mobiliers, matériel et études

2041722 Bâtiments et installations

2041723 Projets d'infrastructures d'intérêt national

204173 STIF (Région Île-de-France)

2041731 Biens mobiliers, matériel et études

2041732 Bâtiments et installations

2041733 Projets d'infrastructures d'intérêt national

204178 Autres



## ANNEXE N° 1 (Suite)

- 2041781 Biens mobiliers, matériel et études
- 2041782 Bâtiments et installations
- 2041783 Projets d'infrastructures d'intérêt national
- 20418 Organismes publics divers
  - 204181 Biens mobiliers, matériel et études
  - 204182 Bâtiments et installations
  - 204183 Projets d'infrastructures d'intérêt national
- 2042 Subventions d'équipement aux personnes de droit privé**
  - 20421 Biens mobiliers, matériel et études
  - 20422 Bâtiments et installations
  - 20423 Projets d'infrastructures d'intérêt national
- 2043 Subventions aux établissements scolaires publics pour leurs dépenses d'équipement**
  - 20431 Biens mobiliers, matériel et études
  - 20432 Bâtiments et installations
  - 20433 Projets d'infrastructures d'intérêt national
- 2044 Subventions d'équipement en nature**
  - 20441 Organismes publics
    - 204411 Biens mobiliers, matériel et études
    - 204412 Bâtiments et installations
    - 204413 Projets d'infrastructures d'intérêt national
  - 20442 Personnes de droit privé
    - 204421 Biens mobiliers, matériel et études
    - 204422 Bâtiments et installations
    - 204423 Projets d'infrastructures d'intérêt national
- 2045 Subventions d'équipement versées aux tiers (fonds européens)**
- 205 Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires**
  - 2051 Concessions et droits similaires**
  - 2053 Droit de superficie**
- 208 Autres immobilisations incorporelles**

**21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

- 211 Terrains**
  - 2111 Terrains nus**
  - 2114 Terrains de gisement**
  - 2115 Terrains bâtis**
  - 2117 Bois et forêts**
  - 2118 Autres terrains**
- 212 Agencements et aménagements de terrains**
  - 2121 Plantations d'arbres et d'arbustes**
  - 2128 Autres agencements et aménagements**
- 213 Constructions**
  - 2131 Bâtiments publics**
    - 21311 Bâtiments administratifs
    - 21312 Bâtiments scolaires

## ANNEXE N° 1 (Suite)

- 21314 Bâtiments culturels et sportifs
- 21318 Autres bâtiments publics
- 2132 Bâtiments privés**
- 2135 Installations générales, agencements, aménagements des constructions**
  - 21351 Bâtiments publics
  - 21352 Bâtiments privés
- 214 Constructions sur sol d'autrui**
- 215 Installations, matériel et outillage techniques**
  - 2151 Réseaux de voirie**
  - 2152 Installations de voirie**
  - 2153 Réseaux divers**
  - 2154 Voies navigables**
  - 2157 Matériel et outillage technique**
    - 21571 Matériel ferroviaire
    - 21572 Matériel technique scolaire
    - 21578 Autre matériel technique
  - 2158 Autres installations, matériel et outillage techniques**
- 216 Collections et œuvres d'art**
- 217 Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition**
  - 2171 Terrains**
    - 21711 Terrains nus
    - 21714 Terrains de gisement
    - 21715 Terrains bâtis
    - 21718 Autres terrains
  - 2172 Agencements et aménagements de terrains**
    - 21721 Plantations d'arbres et arbustes
    - 21728 Autres agencements et aménagements
  - 2173 Constructions**
    - 21731 Bâtiments publics
      - 217311 Bâtiments administratifs*
      - 217312 Bâtiments scolaires*
      - 217314 Bâtiments culturels et sportifs*
      - 217318 Autres bâtiments publics*
    - 21735 Installations générales, agencements, aménagements des constructions
  - 2174 Constructions sur sol d'autrui**
  - 2175 Installations, matériel et outillage techniques**
    - 21751 Réseaux de voirie
    - 21752 Installations de voirie
    - 21753 Réseaux divers
    - 21754 Voies navigables
    - 21757 Matériel et outillage techniques
      - 217571 Matériel ferroviaire*
      - 217572 Matériel technique scolaire*
      - 217578 Autre matériel technique*
    - 21758 Autres installations, matériel et outillage techniques
  - 2176 Collections et œuvres d'art**

## ANNEXE N° 1 (Suite)

**2178 Autres immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition**

- 21782 Matériel de transport
  - 217821 Matériel de transport ferroviaire
  - 217828 Autres matériels de transport
- 21783 Matériel informatique
  - 217831 Matériel informatique scolaire
  - 217838 Autre matériel informatique
- 21784 Matériel de bureau et mobilier
  - 217841 Matériel de bureau et mobilier scolaires
  - 217848 Autres matériels de bureau et mobiliers
- 21785 Matériel de téléphonie
- 21788 Autres

**218 Autres immobilisations corporelles****2181 Installations générales, agencements et aménagements divers****2182 Matériel de transport**

- 21821 Matériel de transport ferroviaire
- 21828 Autres matériels de transport

**2183 Matériel informatique**

- 21831 Matériel informatique scolaire
- 21838 Autre matériel informatique

**2184 Matériel de bureau et mobilier**

- 21841 Matériel de bureau et mobilier scolaires
- 21848 Autres matériels de bureau et mobiliers

**2185 Matériel de téléphonie****2188 Autres****22 IMMOBILISATIONS REÇUES EN AFFECTATION****221 Terrains**

- 2211 Terrains nus
- 2214 Terrains de gisement
- 2215 Terrains bâtis
- 2217 Bois et forêts
- 2218 Autres terrains

**222 Agencements et aménagements de terrains**

- 2221 Plantations d'arbres et arbustes
- 2228 Autres agencements et aménagements

**223 Constructions****2231 Bâtiments publics**

- 22311 Bâtiments administratifs
- 22312 Bâtiments scolaires
- 22314 Bâtiments culturels et sportifs
- 22318 Autres bâtiments publics

**2232 Bâtiments privés****2235 Installations générales, agencements, aménagements des constructions****224 Constructions sur sol d'autrui****225 Installations, matériel et outillage techniques****2251 Réseaux de voirie**

## ANNEXE N° 1 (Suite)

*2252 Installations de voirie**2253 Réseaux divers**2254 Voies navigables**2257 Matériel et outillage techniques*

22571 Matériel ferroviaire

22572 Matériel technique scolaire

22578 Autre matériel technique

*2258 Autres installations, matériel et outillage techniques***226 Collections et œuvres d'art****228 Autres immobilisations corporelles***2281 Installations générales, agencements et aménagements divers**2282 Matériel de transport*

22821 Matériel de transport ferroviaire

22828 Autres matériels de transport

*2283 Matériel informatique*

22831 Matériel informatique scolaire

22838 Autre matériel informatique

*2284 Matériel de bureau et mobilier*

22841 Matériel de bureau et mobilier scolaires

22848 Autres matériels de bureau et mobiliers

*2285 Matériel de téléphonie**2288 Autres***229 Droits de l'affectant***2291 Etat**2292 Région**2293 Département**2294 Communes et structures intercommunales**2295 Autres groupements de collectivités**2298 Autres***23 IMMOBILISATIONS EN COURS****231 Immobilisations corporelles en cours***2312 Agencements et aménagements de terrains**2313 Constructions**2314 Constructions sur sol d'autrui**2315 Installations, matériel et outillage techniques**2316 Restauration des collections et œuvres d'art**2317 Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition**2318 Autres immobilisations corporelles***232 Immobilisations incorporelles en cours****235 Part investissement PPP****236 Avances versées aux EPLE sur immobilisations régionales****237 Avances versées sur commandes d'immobilisations incorporelles****238 Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles****24 IMMOBILISATIONS AFFECTÉES, CONCÉDÉES, AFFERMÉES OU MISES À DISPOSITION****241 Mises en concession ou en affermage**

## ANNEXE N° 1 (Suite)

- 242 Mises à disposition dans le cadre du transfert de compétences
  - 243 Mises en affectation à une régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière
  - 246 Mises en affectation à une entente ou un syndicat mixte
  - 248 Autres mises en affectation
  - 249 Droits du remettant
    - 2491 Mises en concession ou en affermage
    - 2492 Mises à disposition dans le cadre d'un transfert de compétences
    - 2493 Mises en affectation à une régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière
    - 2496 Mises en affectation à une entente ou un syndicat mixte
    - 2498 Autres mises en affectation
- 26 PARTICIPATIONS ET CRÉANCES RATTACHÉES A DES PARTICIPATIONS**
- 261 Titres de participation
  - 266 Autres formes de participation
  - 269 Versements restant à effectuer sur titres de participation non libérés.
- 27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES**
- 271 Titres immobilisés (droits de propriété)
  - 272 Titres immobilisés (droits de créance)
  - 273 Comptes de placements (long terme)
    - 2731 Compte de placements rémunérés
    - 2732 Fonds d'épargne forestière
  - 274 Prêts
    - 2741 Prêts aux collectivités et aux groupements
    - 2743 Prêts au personnel
    - 2744 Prêts d'honneur
    - 2745 Avances remboursables
    - 2748 Autres prêts
  - 275 Dépôts et cautionnements versés
  - 276 Autres créances immobilisées
    - 2761 Créances pour avances en garanties d'emprunt
    - 2762 Créances sur transfert de droits à déduction de T.V.A.
    - 2763 Créances sur des collectivités publiques
      - 27631 Etat et établissements nationaux
      - 27632 Régions
      - 27633 Départements
      - 27634 Communes et structures intercommunales
      - 27635 Autres groupements de collectivités
      - 27638 Autres établissements publics
    - 2764 Créances sur des particuliers et autres personnes de droit privé
    - 2766 Créances pour locations-acquisitions
    - 2768 Intérêts courus
      - 27682 Intérêts courus sur titres immobilisés (droits de créance)
      - 27684 Intérêts courus sur prêts
      - 27688 Intérêts courus sur créances diverses
  - 279 Versements restant à effectuer sur titres immobilisés non libérés.

## ANNEXE N° 1 (Suite)

**28 AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS****280 Amortissements des immobilisations incorporelles****2803 Frais d'études, de recherche et de développement**

28031 Frais d'études

28032 Frais de recherche et de développement

28033 Frais d'insertion

**2804 Subventions d'équipement versées**

28041 Subventions d'équipement aux organismes publics

*280411 Etat*

2804111 Biens mobiliers, matériel et études

2804112 Bâtiments et installations

2804113 Projets d'infrastructures d'intérêt national

*280412 Régions*

2804121 Biens mobiliers, matériel et études

2804122 Bâtiments et installations

2804123 Projets d'infrastructures d'intérêt national

*280413 Départements*

2804131 Biens mobiliers, matériel et études

2804132 Bâtiments et installations

2804133 Projets d'infrastructures d'intérêt national

*280414 Communes et structures intercommunales*

2804141 Biens mobiliers, matériel et études

2804142 Bâtiments et installations

2804143 Projets d'infrastructures d'intérêt national

*280415 Autres groupements de collectivités et EPL*

2804151 Biens mobiliers, matériel et études

2804152 Bâtiments et installations

2804153 Projets d'infrastructures d'intérêt national

*280416 SPIC*

2804161 Biens mobiliers, matériel et études

2804162 Bâtiments et installations

2804163 Projets d'infrastructures d'intérêt national

*280417 Organismes de transport*

## 2804171 SNCF

28041711 Biens mobiliers, matériel et études

28041712 Bâtiments et installations

28041713 Projets d'infrastructures d'intérêt national

## 2804172 RFF

28041721 Biens mobiliers, matériel et études

28041722 Bâtiments et installations

28041723 Projets d'infrastructures d'intérêt national

## 2804173 STIF (Région Ile-de-France)

28041731 Biens mobiliers, matériel et études

28041732 Bâtiments et installations

28041733 Projets d'infrastructures d'intérêt national

## 2804178 Autres

## ANNEXE N° 1 (Suite)

- 28041781 Biens mobiliers, matériel et études
- 28041782 Bâtiments et installations
- 28041783 Projets d'infrastructures d'intérêt national
- 280418 Organismes publics divers*
  - 2804181 Biens mobiliers, matériel et études
  - 2804182 Bâtiments et installations
  - 2804183 Projets d'infrastructures d'intérêt national
- 28042 Subventions d'équipement aux personnes de droit privé
  - 280421 Biens mobiliers, matériel et études
  - 280422 Bâtiments et installations
  - 280423 Projets d'infrastructures d'intérêt national
- 28043 Subventions aux établissements scolaires publics pour leurs dépenses d'équipement
  - 280431 Biens mobiliers, matériel et études
  - 280432 Bâtiments et installations
  - 280433 Projets d'infrastructures d'intérêt national
- 28044 Subventions d'équipement en nature
  - 280441 Organismes publics*
    - 2804411 Biens mobiliers, matériel et études
    - 2804412 Bâtiments et installations
    - 2804413 Projets d'infrastructures d'intérêt national
  - 280442 Personnes de droit privé*
    - 2804421 Biens mobiliers, matériel et études
    - 2804422 Bâtiments et installations
    - 2804423 Projets d'infrastructures d'intérêt national
- 28045 Subventions d'équipement versées aux tiers (fonds européens)
- 2805 Concessions et droits similaires, brevets, licences, droits et valeurs similaires**
  - 28051 Concessions et droits similaires, brevets, licences, droits et valeurs similaires
- 2808 Autres immobilisations incorporelles**
- 281 Amortissements des immobilisations corporelles**
  - 2811 Terrains de gisement**
  - 2812 Agencements et aménagements de terrains**
    - 28121 Plantations d'arbres et arbustes
    - 28128 Autres agencements et aménagements de terrains
  - 2813 Constructions**
    - 28131 Bâtiments publics
      - 281311 Bâtiments administratifs*
      - 281312 Bâtiments scolaires*
      - 281314 Bâtiments culturels et sportifs*
      - 281318 Autres bâtiments publics*
    - 28132 Bâtiments privés
    - 28135 Installations générales, agencements, aménagement des constructions
      - 281351 Bâtiments publics*
      - 281352 Bâtiments privés*
  - 2814 Constructions sur sol d'autrui**

## ANNEXE N° 1 (Suite)

**2815 Installations techniques, matériel et outillage industriel**

- 28151 Réseaux de voirie
- 28152 Installations de voirie
- 28153 Réseaux divers
- 28154 Voies navigables
- 28157 Matériel et outillage techniques
  - 281571 Matériel ferroviaire
  - 281572 Matériel technique scolaire
  - 281578 Autre matériel technique
- 28158 Autres installations, matériel et outillage techniques

**2817 Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition**

- 28171 Terrains de gisement
- 28172 Agencements et aménagements de terrains
  - 281721 Plantations d'arbres et arbustes
  - 281728 Autres agencements et aménagements
- 28173 Constructions
  - 281731 Bâtiments publics
    - 2817311 Bâtiments administratifs
    - 2817312 Bâtiments scolaires
    - 2817314 Bâtiments culturels et sportifs
    - 2817318 Autres bâtiments publics
  - 281735 Installations générales, agencements, aménagement des constructions
- 28174 Constructions sur sol d'autrui
- 28175 Installations, matériel et outillage techniques
  - 281751 Réseaux de voirie
  - 281752 Installations de voirie
  - 281753 Réseaux divers
  - 281754 Voies navigables
  - 281757 Matériel et outillage techniques
    - 2817571 Matériel ferroviaire
    - 2817572 Matériel technique scolaire
    - 2817578 Autre matériel technique
  - 281758 Autres installations, matériel et outillage techniques
- 28178 Autres immobilisations corporelles
  - 281782 Matériel de transport
    - 2817821 Matériel de transport ferroviaire
    - 2817828 Autres matériels de transport
  - 281783 Matériel informatique
    - 2817831 Matériel informatique scolaire
    - 2817838 Autre matériel informatique
  - 281784 Matériel de bureau et mobilier
    - 2817841 Matériel de bureau et mobilier scolaires
    - 2817848 Autres matériels de bureau et mobiliers
  - 281785 Matériel de téléphonie
  - 281788 Autres

**2818 Autres immobilisations corporelles**

- 28181 Installations générales, agencements et aménagements divers



## ANNEXE N° 1 (Suite)

- 28182 *Matériel de transport*
  - 281821 *Matériel de transport ferroviaire*
  - 281828 *Autres matériels de transport*
- 28183 *Matériel informatique*
  - 281831 *Matériel informatique scolaire*
  - 281838 *Autre matériel informatique*
- 28184 *Matériel de bureau et mobilier*
  - 281841 *Matériel de bureau et mobilier scolaires*
  - 281848 *Autres matériels de bureau et mobiliers*
- 28185 *Matériel de téléphonie*
- 28188 *Autres*
- 282 Amortissements des immobilisations reçues en affectation**
  - 2821 *Terrains de gisement***
  - 2822 *Agencements et aménagements de terrains***
    - 28221 *Plantations d'arbres et d'arbustes*
    - 28228 *Autres agencements et aménagements de terrains*
  - 2823 *Constructions***
    - 28231 *Bâtiments publics*
      - 282311 *Bâtiments administratifs*
      - 282312 *Bâtiments scolaires*
      - 282314 *Bâtiments culturels et sportifs*
      - 282318 *Autres bâtiments publics*
    - 28232 *Bâtiments privés*
    - 28235 *Installations générales, agencements et aménagements des constructions*
  - 2824 *Constructions sur sol d'autrui***
  - 2825 *Installations techniques, matériel et outillage industriel***
    - 28251 *Réseaux de voirie*
    - 28252 *Installations de voirie*
    - 28253 *Réseaux divers*
    - 28254 *Voies navigables*
    - 28257 *Matériel et outillage techniques*
      - 282571 *Matériel ferroviaire*
      - 282572 *Matériel technique scolaire*
      - 282578 *Autre matériel technique*
    - 28258 *Autres installations, matériel et outillage techniques*
  - 2828 *Autres immobilisations corporelles***
    - 28281 *Installations générales, agencements et aménagements divers*
    - 28282 *Matériel de transport*
      - 282821 *Matériel de transport ferroviaire*
      - 282828 *Autres matériels de transport*
    - 28283 *Matériel informatique*
      - 282831 *Matériel informatique scolaire*
      - 282838 *Autre matériel informatique*
    - 28284 *Matériel de bureau et mobilier*
      - 282841 *Matériel de bureau et mobilier scolaires*
      - 282848 *Autres matériels de bureau et mobiliers*
    - 28285 *Matériel de téléphonie*

## ANNEXE N° 1 (Suite)

**28288 Autres****29 DÉPRÉCIATIONS DES IMMOBILISATIONS****290 Dépréciations des immobilisations incorporelles***2905 Marques, procédés, droits et valeurs similaires**2908 Autres immobilisations incorporelles***291 Dépréciations des immobilisations corporelles****2911 Terrains**

29111 Terrains nus

29114 Terrains de gisement

29115 Terrains bâtis

29117 Bois et forêts

29118 Autres terrains

**2912 Agencements et aménagements de terrains**

29121 Plantations d'arbres et d'arbustes

29128 Autres agencements et aménagements

**2913 Constructions**

29131 Bâtiments publics

*291311 Bâtiments administratifs**291312 Bâtiments scolaires**291314 Bâtiments culturels et sportifs**291318 Autres bâtiments publics*

29132 Bâtiments privés

29135 Installations générales, agencements, aménagements des constructions

*291351 Bâtiments publics**291352 Bâtiments privés***2914 Constructions sur sol d'autrui****2915 Installations, matériel et outillage techniques**

29151 Réseaux de voirie

29152 Installations de voirie

29153 Réseaux divers

29154 Voies navigables

29157 Matériel et outillage technique

*291571 Matériel ferroviaire**291572 Matériel technique scolaire**291578 Autre matériel technique*

29158 Autres installations, matériel et outillage techniques

**2916 Collections et œuvres d'art****2917 Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition**

29171 Terrains

*291711 Terrains nus**291714 Terrains de gisement**291715 Terrains bâtis**291718 Autres terrains*

29172 Agencements et aménagements de terrains

*291721 Plantations d'arbres et arbustes**291728 Autres agencements et aménagements*

## ANNEXE N° 1 (Suite)

- 29173 Constructions
  - 291731 Bâtiments publics*
    - 2917311 Bâtiments administratifs
    - 2917312 Bâtiments scolaires
    - 2917314 Bâtiments culturels et sportifs
    - 2917318 Autres bâtiments publics
  - 291735 Installations générales, agencements, aménagements des constructions*
- 29174 Constructions sur sol d'autrui
- 29175 Installations, matériel et outillage techniques
  - 291751 Réseaux de voirie*
  - 291752 Installations de voirie*
  - 291753 Réseaux divers*
  - 291754 Voies navigables*
  - 291757 Matériel et outillage techniques*
    - 2917571 Matériel ferroviaire
    - 2917572 Matériel technique scolaire
    - 2917578 Autre matériel technique
  - 291758 Autres installations, matériel et outillage techniques*
- 29176 Collections et œuvres d'art
- 29178 Autres immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition
  - 291782 Matériel de transport*
    - 2917821 Matériel de transport ferroviaire
    - 2917828 Autres matériels de transport
  - 291783 Matériel informatique*
    - 2917831 Matériel informatique scolaire
    - 2917838 Autre matériel informatique
  - 291784 Matériel de bureau et mobilier*
    - 2917841 Matériel de bureau et mobilier scolaires
    - 2917848 Autres matériels de bureau et mobiliers
  - 291785 Matériel de téléphonie*
  - 291788 Autres*
- 2918 Autres immobilisations corporelles**
  - 29181 Installations générales, agencements et aménagements divers
  - 29182 Matériel de transport
    - 291821 Matériel de transport ferroviaire*
    - 291828 Autres matériels de transport*
  - 29183 Matériel informatique
    - 291831 Matériel informatique scolaire*
    - 291838 Autre matériel informatique*
  - 29184 Matériel de bureau et mobilier
    - 291841 Matériel de bureau et mobilier scolaires*
    - 291848 Autres matériels de bureau et mobiliers*
  - 29185 Matériel de téléphonie
  - 29188 Autres
- 292 Dépréciations des immobilisations reçues en affectation**
  - 2921 Terrains**

## ANNEXE N° 1 (Suite)

- 29211 Terrains nus
- 29214 Terrains de gisement
- 29215 Terrains bâtis
- 29217 Bois et forêts
- 29218 Autres terrains
- 2922 Agencements et aménagements de terrains**
  - 29221 Plantations d'arbres et arbustes
  - 29228 Autres agencements et aménagements
- 2923 Constructions**
  - 29231 Bâtiments publics
    - 292311 Bâtiments administratifs
    - 292312 Bâtiments scolaires
    - 292314 Bâtiments culturels et sportifs
    - 292318 Autres bâtiments publics
  - 29232 Bâtiments privés
  - 29235 Installations générales, agencements, aménagements des constructions
- 2924 Constructions sur sol d'autrui**
- 2925 Installations, matériel et outillage techniques**
  - 29251 Réseaux de voirie
  - 29252 Installations de voirie
  - 29253 Réseaux divers
  - 29254 Voies navigables
  - 29257 Matériel et outillage techniques
    - 292571 Matériel ferroviaire
    - 292572 Matériel technique scolaire
    - 292578 Autre matériel technique
  - 29258 Autres installations, matériel et outillage techniques
- 2926 Collections et œuvres d'art**
- 2928 Autres immobilisations corporelles**
  - 29281 Installations générales, agencements et aménagements divers
  - 29282 Matériel de transport
    - 292821 Matériel de transport ferroviaire
    - 292828 Autres matériels de transport
  - 29283 Matériel informatique
    - 292831 Matériel informatique scolaire
    - 292838 Autre matériel informatique
  - 29284 Matériel de bureau et mobilier
    - 292841 Matériel de bureau et mobilier scolaires
    - 292848 Autres matériels de bureau et mobiliers
  - 29285 Matériel de téléphonie
  - 29288 Autres
- 293 Dépréciations des immobilisations en cours**
  - 2931 Immobilisations corporelles en cours
  - 2932 Immobilisations incorporelles en cours
- 296 Dépréciations des participations et créances rattachées à des participations**
  - 2961 Titres de participation
  - 2966 Autres formes de participation

## ANNEXE N° 1 (Suite)

**297 Dépréciations des autres immobilisations financières****2971 Titres immobilisés (droits de propriété)****2972 Titres immobilisés (droits de créance)****2973 Comptes de placements (long terme)**

29731 Compte de placements rémunérés

29732 Fonds d'épargne forestière

**2974 Prêts**

29741 Prêts aux collectivités et aux groupements

29743 Prêts au personnel

29744 Prêts d'honneur

29745 Avances remboursables

29748 Autres prêts

**2975 Dépôts et cautionnements versés****2976 Autres créances immobilisées**

29761 Créances pour avances en garanties d'emprunt

29762 Créances sur transfert de droits à déduction de T.V.A.

29763 Créances sur des collectivités publiques

297631 État et établissements nationaux

297632 Régions

297633 Départements

297634 Communes et structures intercommunales

297635 Autres groupements de collectivités

297638 Autres établissements publics

29764 Créances sur des particuliers

29766 Créances pour locations-acquisitions

29768 Intérêts courus

297682 Intérêts courus sur titres immobilisés (droits de créance)

297684 Intérêts courus sur prêts

297688 Intérêts courus sur créances diverses

## ANNEXE N° 1 (Suite)

**CLASSE 3 – COMPTES DE STOCKS ET EN-COURS****31 MATIÈRES PREMIÈRES (ET FOURNITURES)****32 AUTRES APPROVISIONNEMENTS****321 Matières consommables****322 Fournitures consommables***3221 Combustibles et carburants**3222 Produits d'entretien**3223 Fournitures techniques**3224 Fournitures administratives**3225 Livres, disques, cassettes (bibliothèques, médiathèques)**3226 Habillement et vêtements de travail**3227 Fournitures scolaires**3228 Autres fournitures consommables***328 Autres achats stockés et autres approvisionnements****33 EN-COURS DE PRODUCTION DE BIENS****331 Produits en cours****335 Travaux en cours****34 EN-COURS DE PRODUCTION DE SERVICES****35 STOCKS DE PRODUITS****351 Produits intermédiaires****355 Produits finis****358 Produits résiduels****37 STOCKS DE MARCHANDISES****39 DÉPRÉCIATIONS DES STOCKS ET EN-COURS****391 Dépréciations des matières premières (et fournitures)****392 Dépréciations des autres approvisionnements****393 Dépréciations des en-cours de production de biens****394 Dépréciations des en-cours de production de services****395 Dépréciations des stocks de produits****397 Dépréciations des stocks de marchandises.**

## ANNEXE N° 1 (Suite)

**CLASSE 4 – COMPTES DE TIERS****40 FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS****401 Fournisseurs***4011 Fournisseurs**4017 Fournisseurs – Oppositions, retenues de garantie et pénalités de retard d'exécution des marchés*

40171 Fournisseurs - Retenues de garantie

40172 Fournisseurs – Cessions, oppositions

40173 Fournisseurs – Pénalités de retard d'exécution des marchés

**403 Fournisseurs - Lettre-change relevé (L.C.R.)****404 Fournisseurs d'immobilisations***4041 Fournisseurs d'immobilisations**4047 Fournisseurs d'immobilisations – Oppositions, retenues de garantie et pénalités de retard d'exécution des marchés*

40471 Fournisseurs d'immobilisations - Retenues de garantie

40472 Fournisseurs d'immobilisations – Cessions, oppositions

40473 Fournisseurs d'immobilisations – Pénalités de retard d'exécution des marchés

**405 Fournisseurs d'immobilisations - Lettre-change relevé (L.C.R.)****407 Différences de conversion - Fournisseurs***4071 Différences de conversion – Fournisseurs**4074 Différences de conversion – Fournisseurs d'immobilisations***408 Fournisseurs - Factures non parvenues****409 Fournisseurs débiteurs***4091 Fournisseurs - Avances versées sur commandes**4093 Mandat - Avances de fonds ou remboursement de débours**4097 Fournisseurs – Autres avoirs*

40971 Fournisseurs – Autres avoirs – Amiable

40976 Fournisseurs – Autres avoirs - Contentieux

*4098 Rabais, remises, ristournes à obtenir et avoirs non encore reçus***41 REDEVABLES ET COMPTES RATTACHÉS****411 Redevables***4111 Redevables - Amiable**4116 Redevables - Contentieux***414 Locataires-acquéreurs et locataires***4141 Locataires-acquéreurs et locataires - Amiable**4146 Locataires- acquéreurs et locataires - Contentieux***415 Traités de coupe de bois (régime forestier)***4151 Traité de coupe de bois - Amiable**4156 Traité de coupe de bois - Contentieux***416 Clients douteux***4161 Créances douteuses**4162 Créances irrécouvrables admises par le juge des comptes***417 Différences de conversion - Redevables****418 Redevables - Produits non encore facturés****419 Avances et acomptes reçus**

## ANNEXE N° 1 (Suite)

**4191 Préfinancements initiaux – Fonds européens**

41911 Fonds social européen

41912 FEDER

41918 Autres

**4192 Préfinancements annuels – Fonds européens**

41921 Fonds social européen

41922 FEDER

41928 Autres

**4198 Autres avances et acomptes reçus****42 PERSONNEL ET COMPTES RATTACHÉS****421 Personnel – Rémunérations dues****425 Personnel – Avances et acomptes****427 Personnel – Oppositions****428 Personnel – Charges à payer et produits à recevoir***4282 Dettes provisionnées pour congés à payer**4286 Charges à payer**4287 Produits à recevoir***429 Déficits et débits des comptables et régisseurs****43 SÉCURITÉ SOCIALE ET AUTRES ORGANISMES SOCIAUX****431 Sécurité sociale****437 Autres organismes sociaux****438 Organismes sociaux - Charges à payer et produits à recevoir***4382 Charges sociales sur congés à payer**4386 Charges à payer**4387 Produits à recevoir***44 ETAT ET AUTRES COLLECTIVITÉS PUBLIQUES****441 État et autres collectivités publiques – Subventions à recevoir***4411 Subventions à recevoir – Amiable**4412 Fonds de soutien*

44121 Sortie des emprunts à risques avec IRA capitalisées

44122 Sortie des emprunts à risques sans IRA capitalisées

*4416 Subventions à recevoir - Contentieux***442 État - Impôts et taxes recouvrables sur des tiers****443 Opérations particulières avec l'État et les collectivités publiques***4431 État*

44311 Dépenses

44312 Recettes - Amiable

44316 Recettes - Contentieux

*4432 Régions*

44321 Dépenses

44322 Recettes - Amiable

44326 Recettes - Contentieux

*4433 Départements*

44331 Dépenses

44332 Recettes - Amiable



## ANNEXE N° 1 (Suite)

- 44336 Recettes - Contentieux
  - 4434 Communes et structures intercommunales**
    - 44341 Dépenses
    - 44342 Recettes - Amiable
    - 44346 Recettes - Contentieux
  - 4435 Autres groupements de collectivités**
    - 44351 Dépenses
    - 44352 Recettes - Amiable
    - 44356 Recettes - Contentieux
  - 4438 Autres établissements publics**
    - 44381 Dépenses
    - 44382 Recettes - Amiable
    - 44386 Recettes - Contentieux
  - 445 État – Taxes sur le chiffre d'affaires**
    - 4452 TVA intracommunautaire due**
    - 4455 Taxes sur le chiffre d'affaires à décaisser**
      - 44551 T.V.A. à décaisser
      - 44558 Taxes assimilées à la T.V.A.
    - 4456 Taxes sur le chiffre d'affaires déductibles**
      - 44562 T.V.A. sur immobilisations
      - 44566 T.V.A. sur autres biens et services
      - 44567 Crédit de T.V.A. à reporter
      - 44568 Taxes assimilées à la T.V.A.
    - 4457 Taxes sur le chiffre d'affaires collectées**
      - 44571 T.V.A. collectée
      - 44578 Taxes assimilées à la T.V.A.
    - 4458 Taxes sur le chiffre d'affaires à régulariser ou en attente.**
      - 44581 Acomptes – régime simplifié d'imposition
      - 44583 Remboursement de taxes sur le chiffre d'affaires demandé
      - 44585 TVA à régulariser - Retenue de garantie
      - 44588 Autres taxes sur le chiffre d'affaires à régulariser ou en attente
        - 445884 TVA déduite sur avances versées – Régime des encaissements
        - 445885 TVA décaissée sur avances reçues – Régime des encaissements
        - 445886 TVA à déduire lors du paiement – Régime des encaissements
        - 445888 Autres taxes sur le chiffre d'affaires à régulariser ou en attente
  - 447 Autres impôts, taxes et versements assimilés.**
  - 448 Etat - Charges à payer et produits à recevoir**
    - 4482 Charges fiscales sur congés à payer**
    - 4486 Charges à payer**
    - 4487 Produits à recevoir**
  - 449 Quotas d'émission de GES à acquérir**
- 45 COMPTABILITÉ DISTINCTE RATTACHÉE**
- 451 Compte de rattachement avec...(à subdiviser par budget annexe)**

## ANNEXE N° 1 (Suite)

- 453 Fonds spécifiques**
  - 4531 Fonds de garantie*
  - 4532 Fonds commun des services d'hébergement*
  - 4538 Fonds divers*
- 454 Travaux effectués d'office pour le compte de tiers**
  - 4541 Dépenses*
  - 4542 Recettes*
- 455 Opérations d'investissement sur établissements publics locaux d'enseignement (à subdiviser par mandat)**
  - 4551 Dépenses*
  - 4552 Recettes*
- 458 Opérations sous mandat (à subdiviser par mandat)**
  - 4581 Dépenses (à subdiviser par mandat)*
  - 4582 Recettes (à subdiviser par mandat)*
- 46 DÉBITEURS ET CRÉDITEURS DIVERS**
  - 461 Dons et legs en instance**
  - 462 Créances sur cessions d'immobilisations**
    - 4621 Créances sur cessions d'immobilisations - Amiable*
    - 4626 Créances sur cessions d'immobilisations - Contentieux*
  - 463 Emprunts souscrits dans le public gérés par la collectivité**
    - 4631 Souscriptions reçues*
    - 4632 Intérêts à payer*
    - 4633 Titres amortis (ou capital) à rembourser*
  - 464 Opérations pour le compte de particuliers**
    - 4643 Vacations encaissées à reverser*
    - 4648 Autres opérations pour le compte de particuliers*
  - 465 Avances en garantie d'emprunt**
  - 466 Excédents de versement**
  - 467 Autres comptes débiteurs ou créditeurs**
    - 4671 Autres comptes créditeurs**
      - 46711 Autres comptes créditeurs
      - 46717 Autres comptes créditeurs – Cessions, oppositions
    - 4672 Autres comptes débiteurs**
      - 46721 Débiteurs divers - Amiable
      - 46726 Débiteurs divers – Contentieux
    - 4675 Mandataire – Opérations déléguées – Recettes*
    - 4677 Différences de conversion – Débiteurs ou créditeurs divers*
      - 46771 Différences de conversion – Créditeurs divers
      - 46772 Différences de conversion – Débiteurs divers
  - 468 Divers Charges à payer et produits à recevoir**
    - 4686 Charges à payer*
    - 4687 Produits à recevoir*
- 47 COMPTES TRANSITOIRES OU D'ATTENTE**
  - 471 Recettes à classer ou à régulariser**
    - 4711 Versements des régisseurs*
    - 4712 Virements réimputés*

## ANNEXE N° 1 (Suite)

**4713 Recettes perçues avant émission des titres**

- 47131 Versements sur contributions directes
- 47132 Versements sur dotation globale de fonctionnement
- 47133 Fonds d'emprunt
- 47134 Subventions
- 47138 Autres

**4714 Recettes à réimputer**

- 47141 Recettes perçues en excédent à réimputer
  - 471411 Excédent à réimputer - Personnes physiques
  - 471412 Excédent à réimputer - Personnes morales
- 47142 Frais de saisie perçus avant prise en charge
- 47143 Flux d'encaissements à réimputer

**4715 Recettes à ventiler (carte – multiservices)****4717 Recettes relevé Banque de France**

- 47171 Recettes relevé BDF - hors Héra
- 47172 Recettes relevé BDF - Héra

**4718 Autres recettes à régulariser****472 Dépenses à classer ou à régulariser****4721 Dépenses réglées sans mandatement préalable**

- 47211 Remboursement d'annuités d'emprunt
- 47213 Indemnités versées aux employeurs d'apprentis
- 47218 Autres dépenses

**4722 Commissions bancaires en instance de mandatement (carte bancaire)****4727 Avance pour achat de valeurs mobilières****4728 Autres dépenses à régulariser****476 Différences de conversion Actif****4761 Diminution des créances**

- 47611 Diminution des prêts
- 47612 Diminution d'autres créances

**4762 Augmentation des dettes**

- 47621 Augmentation d'emprunts et dettes assimilées
- 47622 Augmentation d'autres dettes

**4768 Différences compensées par couverture de change****477 Différences de conversion Passif****4771 Augmentation des créances**

- 47711 Augmentation des prêts
- 47712 Augmentation d'autres créances

**4772 Diminution des dettes**

- 47721 Diminution d'emprunts et dettes assimilées
- 47722 Diminution d'autres dettes

**4778 Différences compensées par couverture de change****478 Autres comptes transitoires****4781 Frais de poursuite rattachés****4784 Arrondis sur déclaration de TVA****4788 Autres comptes transitoires****48 COMPTES DE RÉGULARISATION****481 Charges à répartir sur plusieurs exercices**

## ANNEXE N° 1 (Suite)

*4816 Frais d'émission des emprunts*

*4817 Indemnités de renégociation de la dette*

*4818 Charges différées*

**486 Charges constatées d'avance**

**487 Produits constatés d'avance**

**49 DÉPRÉCIATIONS DES COMPTES DE TIERS**

**491 Dépréciations des comptes de redevables**

**496 Dépréciations des comptes de débiteurs divers**

## ANNEXE N° 1 (Suite)

**CLASSE 5 – COMPTES FINANCIERS****50 VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT****506 Obligations****507 Bons du Trésor****508 Autres valeurs mobilières et créances assimilées.****51 TRÉSOR, ÉTABLISSEMENTS FINANCIERS ET ASSIMILÉS****511 Valeurs à l'encaissement***5113 Titres spéciaux de paiement et assimilés à l'encaissement**5115 Cartes bancaires à l'encaissement**5116 T.I.P à l'encaissement**5117 Valeurs impayées**51172 Chèques impayés**51175 Cartes bancaires impayées**51176 T.I.P impayés**51178 Autres valeurs impayées**5118 Autres valeurs à l'encaissement***515 Compte au Trésor****516 Compte de placements (court terme)***5161 Compte de placements rémunérés**5162 Compte à terme***518 Intérêts courus***5186 Intérêts courus à payer**5187 Intérêts courus à recevoir***519 Crédits de trésorerie***5191 Avances du Trésor**5192 Avances de trésorerie**5193 Lignes de crédit de trésorerie**51931 Lignes de crédit de trésorerie non liées à un emprunt (à subdiviser par ligne de trésorerie)**51932 Lignes de crédit de trésorerie liées à un emprunt**5194 Billets de trésorerie**5198 Autres crédits de trésorerie***54 RÉGIES****541 Disponibilités chez les régisseurs***5411 Régisseurs d'avances (avances)**5412 Régisseurs de recettes (fonds de caisse)***542 Disponibilités chez d'autres tiers***5421 Administrateurs de legs**5428 Disponibilités chez d'autres tiers***55 AVANCES DE TRÉSORERIE VERSÉES****552 Avances aux Sociétés d'Économie Mixte****553 Avances à des régies dotées de la seule autonomie financière****56 FONDS DE GARANTIE**

## ANNEXE N° 1 (SUITE)

- 561 Fonds de garantie sur comptes de dépôts**
- 562 Fonds de garantie sur comptes de marché monétaire**
- 563 Fonds de garantie sur comptes de valeurs**

**58 VIREMENTS INTERNES**

- 580 Opérations d'ordre budgétaires**
- 584 Encaissements par lecture optique**
- 586 Opérations financières entre le budget principal et ses budgets comptablement rattachés**
- 587 Comptes pivots**
  - 5871 Compte pivot – Encaissement régie à ventiler
  - 5872 Compte pivot – Admission en non valeur
- 588 Autres virements internes**
- 589 Comptes techniques**
  - 5891 Reprise des balances d'entrée
  - 5892 Migration
  - 5893 Migration des rôles
  - 5894 Ventilation comptes budgétaires

**59 DÉPRÉCIATIONS DES COMPTES FINANCIERS**

- 590 Dépréciations des valeurs mobilières de placement**
  - 5906 Obligations*
  - 5908 Autres valeurs mobilières et créances assimilées*

## ANNEXE N° 1 (Suite)

**CLASSE 6 – COMPTES DE CHARGES****60 ACHATS ET VARIATION DES STOCKS****601 Achats stockés - Matières premières (et fournitures)****602 Achats stockés - Autres approvisionnements***6021 Matières consommables**6022 Fournitures consommables*

60221 Combustibles et carburants

60222 Produits d'entretien

60223 Fournitures techniques

60224 Fournitures administratives

60225 Livres, disques, cassettes (bibliothèques, médiathèques)

60226 Habillement et vêtements de travail

60227 Fournitures scolaires

60228 Autres fournitures consommables

*6028 Autres achats stockés et autres approvisionnements***603 Variation des stocks (approvisionnements et marchandises)***6031 Variation des stocks de matières premières (et fournitures)**6032 Variation des stocks des autres approvisionnements**6037 Variation des stocks de marchandises***604 Achats d'études, prestations de services***6041 Achats d'études**6042 Achats de prestations de services***605 Achats de matériel, équipements et travaux****606 Achats non stockés de matières et fournitures***6061 Fournitures non stockables*

60611 Eau et assainissement

60612 Énergie - Électricité

60613 Chauffage urbain

60618 Autres fournitures

*6062 Fournitures non stockées*

60621 Combustibles

60622 Carburants

60623 Alimentation

60628 Autres fournitures non stockées

*6063 Fournitures d'entretien et de petit équipement*

60631 Fournitures d'entretien

60632 Fournitures de petit équipement

60636 Habillement et Vêtements de travail

*6064 Fournitures administratives**6065 Livres, disques, cassettes...(bibliothèques et médiathèques)**6067 Fournitures scolaires**6068 Autres matières et fournitures.***607 Achats de marchandises****609 Rabais, remises et ristournes obtenus sur achats***6091 de matières premières (et fournitures)**6092 d'autres approvisionnements stockés**6094 d'études, prestations de services*

## ANNEXE N° 1 (Suite)

*6095 de matériel, équipements et travaux*  
*6096 d'approvisionnements non stockés*  
*6097 de marchandises*

**61-62 AUTRES CHARGES EXTERNES****61 SERVICES EXTÉRIEURS****611 Contrats de prestations de services****612 Redevances de crédit-bail***6122 Crédit-bail mobilier*

61221 Matériel roulant

61228 Autres

*6125 Crédit-bail immobilier***613 Locations***6132 Locations immobilières**6135 Locations mobilières*

61351 Matériel roulant

61358 Autres

**614 Charges locatives et de copropriété****615 Entretien et réparations***6152 Entretien et réparations sur biens immobiliers*

61521 Terrains

61522 Bâtiments

615221 Bâtiments publics

615228 Autres bâtiments

61523 Voies et réseaux

615231 Voiries

615232 Réseaux

61524 Bois et forêts

*6155 Entretien et réparations sur biens mobiliers*

61551 Matériel roulant

61558 Autres biens mobiliers

*6156 Maintenance***616 Primes d'assurances***6161 Multirisques**6162 Assurance obligatoire dommage – construction**6168 Autres***617 Études et recherches****618 Divers***6182 Documentation générale et technique**6184 Frais de formation**6185 Frais de colloques et séminaires**6188 Autres frais divers***619 Rabais, remises et ristournes obtenus sur services extérieurs****62 AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS****621 Personnel extérieur au service***6215 Personnel affecté par la collectivité de rattachement*



- 6218 Autre personnel extérieur*
- 622 Rémunérations d'intermédiaires et honoraires**
  - 6225 Indemnités au comptable et aux régisseurs*
  - 6226 Honoraires*
  - 6227 Frais d'actes et de contentieux*
  - 6228 Divers*
- 623 Publicité, publications, relations publiques**
  - 6231 Annonces et insertions*
  - 6232 Fêtes et cérémonies*
  - 6233 Foires et expositions*
  - 6234 Réceptions*
  - 6236 Catalogues, imprimés et publications*
  - 6238 Divers*
- 624 Transports de biens et transports collectifs**
  - 6241 Transports de biens*
  - 6245 Transports de personnes extérieures à la collectivité*
  - 6247 Transports collectifs du personnel*
  - 6248 Divers*
- 625 Déplacements et missions**
  - 6251 Voyages, déplacements et missions*
  - 6255 Frais de déménagement*
- 626 Frais postaux et frais de télécommunications**
  - 6261 Frais d'affranchissement*
  - 6262 Frais de télécommunications*
- 627 Services bancaires et assimilés.**
- 628 Divers**
  - 6281 Concours divers (cotisations...)*
  - 6282 Frais de gardiennage*
  - 6283 Frais de nettoyage des locaux*
  - 6287 Remboursements de frais*
    - 62871 A la collectivité de rattachement
    - 62872 Au budget annexe
    - 62878 A des tiers
  - 6288 Autres*
- 629 Rabais, remises et ristournes obtenus sur autres services extérieurs.**

## **63 IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS**

- 631 Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (administration des impôts)**
- 633 Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)**
  - 6331 Versement de transport*
  - 6332 Cotisations versées au F.N.A.L.*
  - 6333 Participation des employeurs à la formation professionnelle continue*
  - 6336 Cotisations au CNFPT et au centre de gestion de la fonction publique territoriale*
  - 6338 Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations*
- 635 Autres impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts).**
  - 6351 Impôts directs*
    - 63512 Taxes foncières
    - 63513 Autres impôts locaux

## ANNEXE N° 1 (Suite)

- 6353 Impôts indirects*
- 6354 Droits d'enregistrement et de timbre*
- 6355 Taxes et impôts sur les véhicules*
- 6358 Autres droits*

**637 Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organismes)****64 CHARGES DE PERSONNEL****641 Rémunérations du personnel***6411 Personnel titulaire*

- 64111 Traitement
- 64112 NBI, supplément familial de traitement et indemnité de résidence
- 64118 Autres indemnités.

*6413 Personnel non titulaire*

- 64131 Rémunérations
- 64132 Supplément familial de traitement et indemnité de résidence
- 64136 Indemnités liées à la perte d'emploi
- 64138 Primes et autre indemnités

*6416 Emplois d'insertion*

- 64161 Emplois jeunes
- 64162 Emplois d'avenir
- 64168 Autres emplois aidés

*6417 Rémunérations des apprentis**6419 Remboursements sur rémunérations du personnel***645 Charges de sécurité sociale et de prévoyance**

- 6451 Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.*
- 6453 Cotisations aux caisses de retraite*
- 6454 Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C*
- 6455 Cotisations pour assurance du personnel*
- 6456 Versement au F.N.C du supplément familial*
- 6457 Cotisations sociales liées à l'apprentissage*
- 6458 Cotisations aux autres organismes sociaux*
- 6459 Remboursements sur charges de Sécurité Sociale et de prévoyance*

**647 Autres charges sociales**

- 6471 Prestations versées pour le compte du F.N.A.L.*
- 6472 Prestations familiales directes*
- 6473 Allocations de chômage*
- 6474 Versements aux œuvres sociales*
- 6475 Médecine du travail, pharmacie*
- 6478 Autres charges sociales diverses*
- 6479 Remboursements sur autres charges sociales*

**648 Autres charges de personnel**

- 6483 Cessation progressive d'activité*
  - 64831 Indemnités aux agents
- 6488 Autres charges*

**65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE****651 Aides à la personne**

- 6511 Stagiaires de la formation professionnelle*

## ANNEXE N° 1 (Suite)

- 65111 Rémunérations
- 65112 Cotisations sociales
- 65113 Remboursement au CNASEA
- 65114 Autres remboursements

**6513 Bourses****6514 Prix****6518 Autres****652 Indemnités de présence****6521 Indemnités des membres du Conseil Économique et Social Régional (CESR)**

- 65211 Indemnités de fonction
- 65212 Frais de mission et déplacement
- 65215 Frais de formation
- 65216 Frais de représentation du Président
- 65218 Frais supplémentaires

**6522 Indemnités des membres du Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement**

- 65221 Indemnités de fonction
- 65222 Frais de mission et déplacement
- 65225 Frais de formation
- 65228 Frais supplémentaires

**6528 Autres organismes****653 Indemnités et frais de formation des élus régionaux****6531 Indemnités de fonction****6532 Frais de mission et de déplacement****6533 Cotisations de retraite****6534 Cotisations de sécurité sociale - part patronale****6535 Formation****6536 Frais de représentation du président****6537 Compensations pour perte de revenus**

- 65371 Compensation pour formation
- 65372 Cotisations au fonds de financement de l'allocation de fin de mandat

**6538 Frais divers**

- 65381 Frais médicaux et para-médicaux
- 65388 Divers

**654 Pertes sur créances irrécouvrables****6541 Créances admises en non-valeur****6542 Créances éteintes****655 Contributions obligatoires****6551 Dotation de fonctionnement des lycées**

- 65511 Établissements publics
- 65512 Établissements privés

**6552 Prime employeurs apprentis****6555 Contributions au C.N.F.P.T. (personnel privé d'emploi)****6556 Contributions à des fonds****6557 Contribution au STIF (Région Île de France)****6558 Autres contributions obligatoires**

## ANNEXE N° 1 (Suite)

**656 Participations***6561 Organismes de regroupement (syndicats mixtes et ententes)**6562 Au titre de la coopération décentralisée**6564 Participations aux organismes de transport*

65641 SNCF

65642 RFF

65648 Autres

*6568 Autres participations***657 Subventions***6573 Subventions de fonctionnement aux organismes publics*

65731 État

65732 Régions

65733 Départements

65734 Communes et structures intercommunales

65735 Autres groupements de collectivités et EPL

65736 SPIC

65737 SNCF

65738 Organismes publics divers

*6574 Subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé***658 Charges diverses de gestion courante***6581 Redevances pour concessions, brevets, licences, procédés, droits et valeurs similaires**6582 Déficit ou excédent des budgets annexes à caractère administratif*

65821 Déficit des budgets annexes à caractère administratif

65822 Reversement de l'excédent des budgets annexes à caractère administratif au budget principal

*6586 Frais de fonctionnement des groupes d'élus*

65861 Frais de personnel

65862 Matériel, équipement et fournitures

65869 Remboursements sur frais de fonctionnement des groupes d'élus

*6588 Autres charges diverses de gestion courante*

65881 Hébergement et restauration scolaires

65888 Autres

**66 CHARGES FINANCIÈRES****661 Charges d'intérêts***6611 Intérêts des emprunts et dettes*

66111 Intérêts réglés à l'échéance

66112 Intérêts – rattachement des ICNE

*6615 Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs**6616 Intérêts bancaires et sur opérations de financement (escompte,...)**6618 Intérêts des autres dettes***665 Escomptes accordés****666 Pertes de change****667 Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement.****668 Autres charges financières***6681 Indemnités pour remboursement anticipé d'emprunt à risques**6682 Indemnités de réaménagement d'emprunt (pour ordre)*

## ANNEXE N° 1 (Suite)

*6688 Autres*

**67 CHARGES EXCEPTIONNELLES**

**671 Charges exceptionnelles sur opérations de gestion**

*6711 Intérêts moratoires et pénalités sur marchés*

*6712 Amendes fiscales et pénales*

## ANNEXE N° 1 (Suite)

*6713 Secours et dots*

*6718 Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion*

**673 Titres annulés (sur exercices antérieurs)**

**674 Subventions exceptionnelles**

*6743 Subventions de fonctionnement aux SPIC régionaux*

*6745 Subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé*

*6746 Bonifications d'intérêts accordées*

*6748 Autres subventions exceptionnelles*

**675 Valeurs comptables des immobilisations cédées**

**676 Différences sur réalisations (positives) transférées en investissement**

*6761 Différences sur réalisations (positives) transférées en investissement*

**678 Autres charges exceptionnelles**

**68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS**

**681 Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions - Charges de fonctionnement**

*6811 Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles*

*6812 Dotations aux amortissements des charges de fonctionnement à répartir*

*68126 Dotations aux amortissements des frais d'émission des emprunts*

*68128 Dotations aux amortissements des charges différées*

*6815 Dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement*

*6816 Dotations aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles*

*6817 Dotations aux dépréciations des actifs circulants*

**686 Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions - Charges financières**

*6861 Dotations aux amortissements des primes de remboursement des obligations*

*6862 Dotations aux amortissements des charges financières à répartir*

*6865 Dotations aux provisions pour risques et charges financiers*

*6866 Dotations aux dépréciations des éléments financiers*

**687 Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions - Charges exceptionnelles**

*6871 Dotations aux amortissements exceptionnels des immobilisations*

*6875 Dotations aux provisions pour risques et charges exceptionnels*

*6876 Dotations aux dépréciations exceptionnelles*

## ANNEXE N° 1 (Suite)

**CLASSE 7 – COMPTES DE PRODUITS****70 PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES****701 Ventes de produits finis****702 Ventes de récoltes et de produits forestiers***7021 Ventes de récoltes**7022 Coupes de bois**7023 Menus produits forestiers**7024 Remboursement forfaitaire T.V.A**7028 Autres produits***703 Redevances et recettes d'utilisation du domaine***7032 Droits de permis de stationnement et de location sur la voie publique, les rivières, ports et quais fluviaux et autres lieux publics*

70321 Droits de stationnement et de location sur la voie publique

70322 Droits de stationnement et de location sur le domaine public portuaire et fluvial

70323 Redevance d'occupation du domaine public régional

70328 Autres droits de stationnement et de location

*7034 Droits de péage sur les voies et plans d'eau intérieurs du domaine public**7035 Locations de droits de chasse et de pêche**7038 Autres redevances et recettes***704 Travaux****705 Etudes****706 Prestations de services***7062 Redevances et droits des services à caractère culturel**7063 Redevances et droits des services à caractère sportif et de loisirs*

70631 A caractère sportif

70632 A caractère de loisirs

*7065 Droits de ports et de navigation (autres que stationnement et location)**7066 Redevances et droits des services à caractère social**7067 Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement**7068 Autres redevances et droits***707 Ventes de marchandises****708 Autres produits***7081 Produits des services exploités dans l'intérêt du personnel**7082 Commissions**7083 Locations diverses (autres qu'immeubles)**7084 Mise à disposition de personnel facturée*

70841 aux budgets annexes

70848 aux autres organismes

*7087 Remboursements de frais*

70871 par la collectivité de rattachement

70872 par les budgets annexes

70878 par des tiers

*7088 Autres produits d'activités annexes (abonnements et vente d'ouvrages...)*

## ANNEXE N° 1 (Suite)

**71 PRODUCTION STOCKÉE (OU DESTOCKAGE)****713 Variation des stocks (en-cours de production, produits)***7133 Variation des en-cours de production de biens.**7134 Variation des en-cours de production de services**7135 Variation des stocks de produits***72 PRODUCTION IMMOBILISÉE****73 IMPÔTS ET TAXES****731 Impôts locaux***7311 Contributions directes*

73112 Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises

73114 Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau

*7312 Fiscalité reversée*

73121 FNGIR

73122 Fonds de péréquation des ressources perçues par la région

73128 Autres

*7318 Autres impôts locaux ou assimilés***732 Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE)****734 Taxes liées aux véhicules***7341 Taxe sur les permis de conduire**7343 Taxe nationale sur les véhicules de transport de marchandises**7344 Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules**7348 Autres***735 Impôts et taxes Ile-de-France***7352 Taxe sur les locaux à usage de bureaux**7358 Autres impôts et taxes spécifiques***736 Impôts et taxes de Corse***7361 Droits de consommation sur les alcools**7362 Droit de consommation sur les tabacs**7363 Taxe différentielle sur les véhicules à moteur**7364 Taxe due par les entreprises de transport public aérien et maritimes**7365 Droit de francisation et de navigation, droit de passeport des navires de plaisance**7368 Autres impôts et taxes spécifiques***737 Impôts et taxes d'Outre-mer***7371 Taxe sur les rhums**7372 Taxes sur les carburants**7373 Octroi de mer**7374 Taxe additionnelle à l'octroi de mer**7375 Taxe due par les entreprises de transport public aérien et maritimes**7378 Autres impôts et taxes spécifiques***738 Autres taxes***7381 Taxe additionnelle aux droits de mutation**7382 Ressource régionale de l'apprentissage*

73821 Taxe d'apprentissage

73822 TICPE – Ressource régionale de l'apprentissage

*7383 TICPE 2<sup>e</sup> part*

## ANNEXE N° 1 (Suite)

**7384 Ressources pour la formation professionnelle et l'apprentissage**

73841 Frais de gestion

73842 TICPE FPA

**7385 TICPE Primes employeurs apprentis****7388 Autres****739 Reversement et restitution sur impôts et taxes****7391 Reversements et restitutions sur impôts locaux et assimilés**

73911 Reversements au titre du plafonnement de la TP et de la CET sur la valeur ajoutée

73912 Reversement sur FNGIR

73914 Prélèvement au titre du fonds de péréquation de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises

73916 Prélèvements au titre de la contribution pour le redressement des finances publiques

73918 Autres reversements sur autres impôts locaux ou assimilés

**7397 Reversement de fiscalité - régions d'outre-mer**

73972 Reversement de la taxe sur les carburants

739721 au département

739722 aux communes

739723 restitution de sommes indûment perçues au titre de la taxe sur les carburants (ROM)

**7398 Autres**

73981 Reversements obligatoires de fiscalité

73982 Reversements conventionnels de fiscalité

**74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS****741 D.G.F**

7411 D.G.F. – Dotation forfaitaire

7412 D.G.F. – Dotation de péréquation

**745 Dotation d'apprentissage et de formation professionnelle**

7451 Dotation de décentralisation – Formation professionnelle continue et apprentissage

7452 Dotation du fonds national de développement et de modernisation de l'apprentissage (FNDMA)

7453 Dotation – Primes employeurs apprentis

7458 Autres

**746 Dotation générale de décentralisation****7461 DGD**

7462 DGD " continuité territoriale" (Corse)

74621 DGD

74622 Régularisation de l'exercice écoulé

7463 DGD " continuité territoriale" (ROM)

74631 DGD

74632 Régularisation de l'exercice écoulé

**7468 Autre DGD**

74681 DGD

74682 Régularisation de l'exercice écoulé

**747 Participations**



## ANNEXE N° 1 (Suite)

**7471 État**

- 74711 Emplois-jeunes
- 74712 Emplois d'avenir
- 74718 Autres

**7472 Régions****7473 Départements****7474 Communes et structures intercommunales****7475 Autres groupements de collectivités****7477 Fonds européens**

- 74771 Fonds social européen
- 74772 FEDER
- 74773 FEOGA
- 74778 Autres

**7478 Autres organismes****748 Compensations, attributions et autres participations****7482 Compensation pour perte de taxe additionnelle aux droits d'enregistrement ou la taxe de publicité foncière****7483 Attributions de péréquation et de compensation**

- 74831 Compensation des pertes de bases d'imposition à la CET
- 74832 DCRTP
- 74833 Etat - Compensation au titre de la contribution économique territoriale (CVAE et CFE)
- 74835 Dotation pour transfert de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale
- 74838 Autres attributions de péréquation et de compensation

**7488 Autres attributions et participations**

- 74881 Participation des familles au titre de la restauration et de l'hébergement scolaires
- 74888 Autres

**749 Reversements et restitutions sur dotations et participations****75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE****752 Revenus des immeubles****757 Redevances versées par les fermiers et concessionnaires****758 Produits divers de gestion courante****7581 Redevances pour concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires****7582 Excédent ou déficit des budgets annexes à caractère administratif**

- 75821 Excédent des budgets annexes à caractère administratif
- 75822 Prise en charge du déficit du budget annexe à caractère administratif par le budget principal

**7586 Excédents reversés par les régies à caractère industriel et commercial**

- 75861 Régies dotées de la seule autonomie financière
- 75862 Régies dotées de la personnalité morale

**7588 Autres produits divers de gestion courante****76 PRODUITS FINANCIERS****761 Produits de participations**

## ANNEXE N° 1 (Suite)

**762 Produits des autres immobilisations financières**

*7621 Produits des autres immobilisations financières – encaissées à l'échéance*

*7622 Produits des autres immobilisations financières – rattachement des ICNE*

**764 Revenus des valeurs mobilières de placement****765 Escomptes obtenus****766 Gains de change****767 Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement****768 Autres produits financiers**

*7681 Fonds de soutien – Sortie des emprunts à risques*

*76811 Sortie des emprunts à risques avec IRA capitalisées*

*76812 Sortie des emprunts à risques sans IRA capitalisées*

*7688 Autres*

**77 PRODUITS EXCEPTIONNELS****771 Produits exceptionnels sur opérations de gestion**

*7711 Dédits et pénalités perçus*

*7713 Libéralités reçues*

*7714 Recouvrement sur créances admises en non valeur*

*7718 Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion*

**773 Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale****774 Subventions exceptionnelles**

*7746 Bonifications d'intérêts reçues*

*7748 Autres subventions exceptionnelles*

**775 Produits des cessions d'immobilisations****776 Différences sur réalisations (négatives) reprises au compte de résultat**

*7761 Différences sur réalisations (négatives) reprises au compte de résultat*

*7768 Neutralisation des amortissements*

**777 Quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat****778 Autres produits exceptionnels**

*7785 Excédent d'investissement transféré au compte de résultat*

*7788 Produits exceptionnels divers*

**78 REPRISES SUR AMORTISSEMENTS, PROVISIONS ET DEPRECIATIONS****781 Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (à inscrire dans les produits de fonctionnement courant)**

*7811 Reprises sur amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles*

*7815 Reprises sur provisions pour risques et charges de fonctionnement courant*

*7816 Reprises sur dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles.*

*7817 Reprises sur dépréciations des actifs circulants.*

**786 Reprises sur dépréciations et provisions (à inscrire dans les produits financiers)**

## ANNEXE N° 1 (Suite et fin)

*7865 Reprises sur provisions pour risques et charges financiers*

*7866 Reprises sur dépréciations des éléments financiers*

**787 Reprises sur provisions et dépréciations (à inscrire dans les produits exceptionnels)**

*7875 Reprises sur provisions pour risques et charges exceptionnels.*

*7876 Reprises sur dépréciations exceptionnelles.*

**79 TRANSFERTS DE CHARGES**

**791 Transferts de charges de fonctionnement**

**796 Transferts de charges financières**

**797 Transferts de charges exceptionnelles**

**CLASSE 8 - COMPTES SPECIAUX****80 ENGAGEMENTS HORS BILAN**

**801 Engagements donnés par la collectivité**

*8015 Engagements sur garantie d'emprunt*

*8016 Engagements de crédit-bail restant à courir*

80161 Crédit-bail mobilier

80162 Crédit-bail immobilier

*8017 Subventions à verser en annuités (annuités restant à courir)*

*8018 Autres engagements donnés*

**802 Engagements reçus par la collectivité**

*8026 Redevances de crédit-bail restant à recevoir*

80265 Crédit-bail immobilier

*8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)*

*8028 Autre engagements reçus*

**86 Valeurs inactives**

**861 Comptes de position : titres et valeurs en portefeuille**

**862 Comptes de position : titres et valeurs chez les correspondants**

**863 Comptes de prise en charge**

## ANNEXE N° 2 : Liste des codes fonctionnels

**FONCTION 0 : SERVICES GÉNÉRAUX**

- 01 : Opérations non ventilables
- 02 : Administration générale
  - 020 : Administration générale de la collectivité
    - 0201 : Personnel non ventilé
    - 0202 : Autres moyens généraux
  - 021 : Conseil Régional
  - 022 : Conseil Économique et Social Régional
  - 023 : Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement
  - 028 : Autres organismes
- 03 : Sécurité
- 04 : Actions interrégionales, européennes et internationales
  - 041 : Actions interrégionales
  - 042 : Actions européennes
  - 043 : Actions relevant de la subvention globale
  - 044 : Aide publique au développement
  - 048 : Autres actions internationales

**FONCTION 1 : FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE**

- 10 : Services communs
- 11 : Formation professionnelle
- 12 : Apprentissage
- 13 : Formation sanitaire et sociale

**FONCTION 2 : ENSEIGNEMENT**

- 20 : Services communs
- 21 : Enseignement du premier degré
- 22 : Enseignement du second degré
  - 221 : Collèges
  - 222 : Lycées publics
  - 223 : Lycées privés
  - 224 : Participations à des cités mixtes
- 23 : Enseignement supérieur
- 27 : Sécurité

ANNEXE N° 2 (suite)

28 : Autres services périscolaires et annexes

### **FONCTION 3 : CULTURE, SPORTS ET LOISIRS**

30 : Services communs

31 : Culture

311 : Enseignement artistique

312 : Activités culturelles et artistiques

313 : Patrimoine (bibliothèques, musées, monuments...)

32 : Sports

33 : Loisirs

37 : Sécurité

### **FONCTION 4 : SANTÉ ET ACTION SOCIALE**

40 : Services communs

41 : Santé

42 : Action sociale

47 : Sécurité alimentaire

### **FONCTION 5 : AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES**

50 : Services communs

51 : Politique de la ville

52 : Agglomérations et villes moyennes

53 : Espace rural et autres espaces de développement

54 : Habitat - (Logement)

55 : Actions en faveur du littoral

56 : Technologies de l'information et de la communication

57 : Sécurité

58 : Autres actions

### **FONCTION 6 : GESTION DES FONDS EUROPÉENS**

61 : FSE

62 : FEDER

63 : Autres

630 : FEADER

631 : FEAMP

## ANNEXE N° 2 (suite)

**FONCTION 7 : ENVIRONNEMENT**

- 70 : Services communs
- 71 : Actions transversales
- 72 : Actions en matière des déchets
  
- 73 : Politique de l'air
- 74 : Politique de l'eau
- 75 : Politique de l'énergie
- 76 : Patrimoine naturel
- 77 : Environnement des infrastructures de transport
- 78 : Autres actions

**FONCTION 8 : TRANSPORTS**

- 80 : Services communs
- 81 : Transports en commun de voyageurs
  - 810 : Services communs
  - 811 : Transport ferroviaire régional de voyageurs
  - 812 : Gares et autres infrastructures ferroviaires
  - 818 : Autres transports en commun
- 82 : Routes et voiries
  - 821 : Voirie nationale
  - 822 : Voirie régionale
  - 823 : Voirie départementale
  - 824 : Voirie communale
  - 825 : Sécurité routière
  - 828 : Autres liaisons
- 87 : Sécurité
- 88 : Autres transports
  - 881 : Transports aériens
  - 882 : Transports maritimes
  - 883 : Transports fluviaux
  - 884 : Transports ferroviaires de marchandises
  - 885 : Liaisons multimodales
  - 886 : Infrastructures portuaires et aéroportuaires
  - 888 : Autres

## ANNEXE N° 2 (suite et fin)

**FONCTION 9 : ACTION ÉCONOMIQUE**

90 : Services communs

91 : Interventions économiques transversales

92 : Recherche et innovation

93 : Agriculture, pêche, agro-alimentaire

94 : Industrie, artisanat, commerce et autres services

95 : Tourisme et thermalisme

ANNEXE N°3 : Fiche d'écriture – Prise en charge de titres de recettes avant encaissement des fonds

A – Subvention reçue par la région : 3 000 € T.T.C.

- a) Prise en charge du titre
- b) encaissement

B – Encaissement de loyers : 500 € T.T.C.

- a) Prise en charge du titre
- b) encaissement

	131 subventions d'équipement	752 Revenus des immeubles	4411 Subventions à recevoir - Amiable	414 Locataires acquéreurs - locataires	515 Compte au Trésor
- A					
a)	3000		3000		
b)			3000		3000
- B					
a)		500		500	
b)				500	500



ANNEXE N° 4 : Fiche d'écriture – Prise en charge de titres de recettes après encaissement des fonds

A - Encaissement des fonds provenant d'un emprunt

- Nominal : 1 000 €
- Commission : 20 €
- Perçu : 980 €

B - Émission d'un titre de recettes pour le nominal de l'emprunt et d'un mandat pour le montant des frais

	47133 Recettes perçues avant émission de titres	4728 Autres dépenses à régulariser	515 Compte au Trésor	627 Services bancaires	16 Emprunts
A	1000	20	980		
B					
- Titre	1000				1000
- Mandat		20		20	

## ANNEXE N° 5 : Fiche d'écriture – Annulation ou réduction de titres de recettes

## PRISE EN CHARGE :

- Subventions	1 000 €
- Produits	700 €

## ANNULATION OU RÉDUCTION

- Subventions	Titre non soldé	200 €
	Titre soldé	100 €
- Produits	Titre non soldé	50 €
	Titre soldé	10 €

	131 Subv. d'équipt.	Cl. 7 Produits	411 <sup>1</sup> Redevables	441 <sup>1</sup> Subventions à recevoir	471 <sup>2</sup> Recettes à classer	673 Titres annulés
<b><u>PEC DES TITRES</u></b>						
- Subvention	1000			1000		
- Produits		700	700			
<b><u>ANNULATION OU RÉDUCTION</u></b>						
<b>Investissement</b>						
QUEL QUE SOIT L'EXERCICE <sup>3</sup>						
a) Titre non soldé	200		200			
b) Titre soldé	100				100	
<b>Fonctionnement</b>						
- AVANT CLÔTURE DE L'EXERCICE <sup>4</sup>						
a) Titre non soldé		50	50			
b) Titre soldé		10			10	
- APRÈS CLÔTURE DE L'EXERCICE <sup>5</sup>						
a) Titre non soldé			50			50
b) Titre soldé					10	10

<sup>1</sup> Compte 4111 « redevables – Amiable » pour la prise en charge ; 4111 si annulation ou réduction d'un titre en phase amiable ; compte 4116 « Redevables – Contentieux » si annulation ou réduction d'un titre en phase contentieuse. Id pour le compte 441.

<sup>2</sup> Compte 47141 « Recettes perçues en excédent à réimputer » si personne physique ou 4718 « Autres recettes à régulariser » si personne morale (de droit privé ou de droit public)

<sup>3</sup> Émission de titres d'annulation ou de réduction en cours d'exercice, de mandats après la clôture de l'exercice

<sup>4</sup> Émission de titres d'annulation ou de réduction

<sup>5</sup> Émission de mandats

ANNEXE N° 6 : Fiche d'écriture – Prise en charge de mandats de paiement avant règlement de la dépense

A - Achat de mobilier : 3 000 € T.T.C.

- c) Prise en charge du mandat
- d) Règlement

B - Règlement de primes d'assurances : 500 € T.T.C.

- a) Prise en charge du mandat
- b) Règlement

	2184 Matériel de bureau et mobilier	616 Primes d'assurances	4011 Fournisseurs	4041 Fournisseurs d'immobilisations	515 Compte au Trésor
- A					
a)	3000			3000	
b)				3000	3000
- B					
a)		500	500		
b)			500		500

ANNEXE N° 7 : Fiche d'écriture – Prise en charge de mandats de paiement après règlement de la dépense

A - Annuité d'un emprunt souscrit auprès de la CDC :

- capital : 1 000 €
- intérêts : 400 €

B - Règlement de redevances de machines à affranchir le courrier : 50 €

	164 Emprunts auprès des établissements de crédit	6261 Frais d'affran- chissement	661 Charges d'intérêts	47211 Remb. d'annuités d'emprunts	47218 Autres dépenses régées sans mandatement préalable	515 Compte au Trésor
- Règlement à l'initiative du comptable				1400	50	1400 50
- Prise en charge des mandats de paiement	1000	50	400	1400	50	

## ANNEXE N° 8 : Fiche d'écriture – Rabais, remises et ristournes obtenus sur achats

Deux cas de figure peuvent se présenter :

- les rabais, remises et ristournes sont déduits de la facture ; dans ces conditions, le mandat de paiement est émis pour le montant net à payer ;
- les rabais, remises et ristournes non portés sur la facture font l'objet d'un avoir ; cette opération est comptabilisée de la manière suivante (avoir de 100 €) :

	609 R.R.R. obtenus sur achats ou 619 ou 629 <sup>6</sup>	4097 Fournisseurs Autres avoirs	401 Fournisseurs ou 515 Compte au Trésor
- Prise en charge de l'avoir (titre de recettes)	100	100	
- Encaissement ou compensation avec d'autres dettes		100	100

<sup>6</sup> Correspondance entre les comptes auxquels est enregistrée la facture et le compte « R.R.R. obtenus » :

60.....609

61.....619

62.....629

Lors de l'établissement du compte de résultat, le solde créditeur de ces comptes vient en diminution des comptes de charges correspondants ; ils doivent par conséquent être subdivisés comme ceux-ci.

## ANNEXE N° 9 : Fiche d'écriture – Annulation ou réduction de mandats de paiement

## PRISE EN CHARGE INITIALE :

- Immobilisations	1 000 €
- Charges	700 €

## ANNULATION OU RÉDUCTION :

- Immobilisations	Mandat non payé	150 €
	Mandat payé	70 €
- Charges	Mandat non payé	30 €
	Mandat payé	5 €

	Cl. 2 Immob.	Cl. 6 Charges	4011 Fournisseurs	4041 Fournisseurs. d'immob.	46721 Débiteurs divers	773 Mandats annulés
<b><u>PEC DES MANDATS</u></b>						
- Immobilisations	1000			1000		
- Charges		700	700			
<b><u>ANNULATION OU RÉDUCTION</u></b>						
<b>Investissement</b>						
QUEL QUE SOIT L'EXERCICE <sup>7</sup>						
a) Mandat non payé	150			150		
b) Mandat payé	70				70	
<b>Fonctionnement</b>						
- AVANT CLÔTURE DE L'EXERCICE <sup>8</sup>						
a) Mandat non payé		30	30			
b) Mandat payé		5			5	
- APRÈS CLÔTURE DE L'EXERCICE <sup>9</sup>						
a) Mandat non payé			30			30
b) Mandat payé					5	5

<sup>7</sup> Émission de mandats d'annulation ou de réduction en cours d'exercice, de titres de recettes après la clôture de l'exercice

<sup>8</sup> Émission de mandats d'annulation ou de réduction

<sup>9</sup> Émission de titres de recettes

ANNEXE N° 10 : Fiche d'écriture - Rattachement des produits à l'exercice - Produits à recevoir

Loyer payable à terme échu, dû pour la période du 1.11 de l'année N au 31.1 de l'année N + 1 = 300

	414 Locataires- acquéreurs et locataires	418 Redevables	752 Revenus des immeubles
Exercice N			
- Rattachement du produit <sup>10</sup>		200	200
Exercice N + 1			
- Contre-passation <sup>11</sup>		200	200
- Prise en charge du titre à l'échéance <sup>12</sup>	300		300

<sup>10</sup> Au vu d'un titre global par article budgétaire concerné, appuyé d'un état des produits à rattacher.

<sup>11</sup> Au vu d'un titre d'annulation sur exercice courant.

<sup>12</sup> Au vu du titre émis à l'encontre du locataire

## ANNEXE N° 11 : Fiche d'écriture - Rattachement des charges à l'exercice - Charges à payer

A - Rattachement des charges à payer (autres que les intérêts courus non échus)

Travaux d'entretien dont le service a été fait avant le 31.12 de l'année N mais qui n'ont pu donner lieu à facturation avant le 31.01 de l'année N + 1 :

- Montant de l'engagement :		1 000
- Facturation en N + 1 :	- 1ère hypothèse	1 050
	- 2ème hypothèse	980

	615 Entretien et réparations	408 Factures non parvenues	401 Fournisseurs	7718 Autres produits exceptionnels de gestion courante
<b>Exercice N</b>				
- Rattachement de la charge <sup>13</sup>	1000	1000		
<b>Exercice N + 1</b>				
<i>. Hypothèse n° 1 Facture de 1050</i>				
- Contre-passation <sup>14</sup>	1000	1000		
- Mandatement de la dépense <sup>15</sup>	1050		1050	
<i>. Hypothèse n° 2 Facture de 980</i>				
- Contrepassation <sup>2</sup>	1000	1000		
- Mandatement de la dépense <sup>3</sup>	980		980	
- Régularisation <sup>16</sup>	20			20

<sup>13</sup> Au vu d'un mandat global par article budgétaire intéressé, appuyé d'un état des dépenses engagées ayant donné lieu à service fait et non mandatées.

<sup>14</sup> Au vu d'un mandat d'annulation.

<sup>15</sup> Au vu du mandat au nom du fournisseur, appuyé de la facture.

<sup>16</sup> Régularisation à passer dans l'hypothèse où en fin d'exercice, le compte 615 présenterait un solde créditeur.



## ANNEXE N° 11 (suite et fin)

B - Rattachement des intérêts courus non échus à payer

Enregistrement à la fin de l'exercice N des intérêts courus à payer relatifs aux emprunts contractés par la région : 300.

Règlement à l'échéance (au cours de l'exercice N + 1) des intérêts : 1200

Enregistrement à la fin de l'exercice N + 1 des intérêts courus à payer relatifs aux emprunts contractés par la région : 400.

	66111 Intérêts réglés à l'échéance	66112 Intérêts – Rattachement des ICNE	1688 <sup>17</sup> x ICNE	515 (via la classe 4)
Exercice N				
- Rattachement <sup>18</sup> des intérêts courus non échus		300	300	
Exercice N + 1				
- Écriture de contre- passation <sup>19</sup> de début de l'exercice		300	300	
- Au moment de l'échéance, paiement des intérêts	1200			1200
- Rattachement des intérêts courus non échus <sup>2</sup>		400	400	

<sup>17</sup> Le compte 1688 n'est pas budgétaire.

<sup>18</sup> Mandat au compte 66112.

<sup>19</sup> La contrepassation s'effectue par un mandat d'annulation au compte 66112.

## ANNEXE N° 12 : Fiche d'écriture – Produits constatés d'avance

Loyer payable d'avance, perçu le 25.10.N pour la période du 1.11.N au 31.01.N + 1 : 300 €

	414 Locataires et locataires acquéreurs	487 Produits constatés d'avance	752 Revenus des immeubles
<b>Exercice N</b>			
- Prise en charge du titre de recettes (25/10)	300		300
- Sortie du produit constaté d'avance (31/12) <sup>20</sup>		100	100
<b>Exercice N + 1</b>			
- Réintégration de la part de produit afférente à N+1 <sup>21</sup>		100	100

<sup>20</sup> Au vu d'un titre de réduction établi par l'ordonnateur.

<sup>21</sup> Au vu d'un titre de recettes établi par l'ordonnateur.

## ANNEXE N° 13 : Fiche d'écriture – Charges constatées d'avance

Au 31.12.N, la valeur actuelle du combustible non stocké et non consommé s'élève à 100 €

	486 Charges constatées d'avance	60221 Combustibles et carburants
Exercice N		. Existants au 1.1.N . Achats de l'exercice
- Sortie de la charge constatée d'avance <sup>22</sup>	100	100
Exercice N + 1		
- Réintégration de la charge afférente à N+1 <sup>23</sup>	100	100

<sup>22</sup> Mandat d'annulation établi par l'ordonnateur.

<sup>23</sup> Mandat établi par l'ordonnateur.

## ANNEXE N° 14 : Fiche d'écriture – Créances irrécouvrables

**1ère hypothèse :**

- a) Existence d'une créance de 100F, provisionnée à 80 % .  
 b) Admission en non-valeur (ANV) par l'assemblée délibérante.  
 c) Mise en cause du comptable par le juge des comptes bien que l'ANV ait été prononcée par l'assemblée (15 €).

**2ème hypothèse :**

- a) Existence d'une créance de 90€, provisionnée à 50 % .  
 b) Refus d'admission en non-valeur par l'assemblée délibérante.  
 c) Quitus donné au comptable par le juge des comptes malgré le refus d'ANV par l'assemblée.  
 d) La collectivité revient sur sa décision et admet la créance en non-valeur.

	4111 Redevables Amiable 4116 Redevables Contentieux	4162 Créances irrécouvrables admises par le juge des comptes	429 Déficits et débits	491 Provisions pour dépréciation des comptes de redevables	6541 Créances admises en non valeur	7718 Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	7817 Reprises sur provisions pour dépréciation
<b>1ère hypothèse</b>							
a) Balance d'entrée	100			80			
b) ANV - Constatation de l'ANV - Reprise de la Provision	100			80	100		80
c) Mise en cause du comptable par la CRC <sup>24</sup>			15			15	
<b>2ème hypothèse</b>							
a) Balance d'entrée	90			45			
b) Refus d'ANV <i>pas d'écriture</i>							
c) Quitus donné par la CRC	90	90					
d) constatation de l'ANV - PEC du mandat - Reprise de la provision		90		45	90		45

<sup>24</sup> Le compte 429 est apuré, soit par versement du comptable, soit par règlement de l'Etat ayant accordé décharge ou remise gracieuse à ce comptable.

ANNEXE N° 15 : Fiche d'écriture - Stocks de fournitures consommables - Inventaire intermittent

- Stocks au 1.1 N.	500
- Achats de l'exercice	4 000
- Stocks au 31.12 N	200

	322 Fournitures consommables	6032 Variation des stocks des autres approvisionnements	6022 Fournitures consommables
- Balance d'entrée	500		
- Achats de l'exercice			4000
<u>Écritures d'inventaire :</u>			
- Annulation du stock initial <sup>25</sup>	500	500	
- Constatation du stock final <sup>26</sup>	200	200	

<sup>25</sup> Opération semi-budgétaire (émission d'un mandat au compte 6032, le compte 32 étant non budgétaire).

<sup>26</sup> Opération semi-budgétaire (émission d'un titre de recettes au compte 6032, le compte 32 étant non budgétaire).

## ANNEXE N° 16 : Fiche d'écriture - Stocks de fournitures consommables - Inventaire permanent

- Stocks au 1.1 N	500
- Achats de l'exercice	100
- Consommations de l'exercice	30

	322 Fournitures consommables	6032 Variation des stocks des autres approvisionnements	6022 Fournitures consommables
- Balance d'entrée (1.1.N)	500		
- Achats <sup>27</sup>			100
- Variation c/stocks <sup>28</sup>	100	100	
- Stocks consommés <sup>29</sup>	30	30	

<sup>27</sup> Contrepartie au compte 4011 « Fournisseurs ».

<sup>28</sup> Au fur et à mesure des achats. L'écriture est semi-budgétaire (émission d'un titre de recettes au compte 6032, le compte 32 étant non budgétaire).

<sup>29</sup> Au fur et à mesure des consommations. L'écriture est semi-budgétaire (émission d'un mandat au compte 6032, le compte 32 étant non budgétaire).

## ANNEXE N° 17 : Fiche d'écriture - Mise en jeu d'une garantie d'emprunt accordée

	1517 Provision pour garanties d'emprunts	465 Avances en garantie d'emprunt	78 Reprise s/provisions	2761 Créance av/ garantie d'emprunt	496 Provisions dépréciatio n c/débiteurs	68 Dotations aux provisions	654 Pertes s/créances irrecouvrables
- Balance d'entrée au 1.1.N	100						
- Mise en jeu garantie (N) et versement avance		70 <sup>30</sup>					
- Régularisation De l'avance <sup>31</sup>		70		70			
- Mise en jeu de la créance / débiteur Défaillant				70 <sup>32</sup>			
- Transformation de la prov. pour risques en prov. Pour dépréciation d'une créance	70		70		70	70	
- Constatation de l'irrecouvrabilité							70 <sup>33</sup>
- Reprise s/ provision			70		70		

<sup>30</sup> La contrepartie de cette écriture est un crédit du compte au Trésor (via la subdivision intéressée d'un compte de classe 4 « Créanciers divers »).

<sup>31</sup> Après inscription des crédits budgétaires nécessaires.

<sup>32</sup> Par débit à la subdivision intéressée d'un compte de classe 4 « Débiteurs divers ».

<sup>33</sup> Par crédit à la subdivision intéressée du compte de classe 4 « Débiteurs divers ».

## ANNEXE N° 18 : Fiche d'écriture – Acquisition et production d'immobilisations

A - Acquisition d'un terrain en vue de la construction d'un bâtiment : 100

B - Travaux de construction d'un bâtiment : 1 500  
 dont retenue de garantie : 75

C - Règlement aux fournisseurs

D - Réception de l'immeuble après achèvement des travaux <sup>34</sup>

E - Règlement de la retenue de garantie

	21 Immobilisations corporelles	2313. Construction en cours	4041 Fournisseurs d'immobilisations	40471 Fournisseurs d'immobilisations Retenues de garantie	515 Compte au Trésor
- A	100			100	
- B		1500		75	
- C			1525		1525
- D	1500	1500			
- E				75	75

<sup>34</sup> Le transfert de l'immobilisation terminée du compte 23 au compte 21 peut être effectué indifféremment à la date de réception des travaux ou à la clôture de l'exercice (écriture d'ordre non budgétaire), au vu des indications fournies par l'ordonnateur.



ANNEXE N° 19 : Fiche d'écriture - Travaux d'agencement effectués par les moyens propres de la collectivité dans un immeuble lui appartenant

Montant retenu pour l'exemple : 1 200 € <sup>35</sup>

- En cours d'exercice :

60... (achats)	64... (frais de personnel)
800	400

- En fin d'exercice (par opération d'ordre budgétaire) :

2313 Constructions en cours	722 Production immobilisée Immobilisations corporelles
1200	1200

---

<sup>35</sup> Le coût de production est égal au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des charges directes.

## ANNEXE N° 20 : Fiche d'écriture – Cession de biens corporels non amortissables

Un terrain a été acquis pour 100 €.

Le bien n'étant pas amortissable (terrain), la valeur nette comptable (VNC) est égale au coût historique (valeur d'entrée dans le patrimoine).

1<sup>ère</sup> hypothèse : le bien est vendu 105 € (plus-value de 5 €)

	2111 Terrains nus	675 Valeurs comptables des immobilisations cédées	775 Produits de cession d'immob.	6761 Diff. (+) s/ réalisation transférée investisst	192 Plus-ou- moins value sur cessions d'immob.	462 Créance sur cession immob.
Balance d'entrée	100					
<u>Cession du bien</u>						
- prix de cession <sup>36</sup>			105			105
- sortie du bien pour sa VNC <sup>37</sup>	100	100				
- transfert de la différence à l'investissement <sup>38</sup>				5	5	

2<sup>ème</sup> hypothèse : le bien est vendu 95 € (moins-value de 5 €)

	2111 Terrains nus	675 Valeurs comptables des immobilisations cédées	775 Produit de cession d'immob.	7761 Diff. (-) s/ réalisation transférée investisst	192 Plus-ou- moins value sur cessions d'immob.	462 Créance sur cession immob.
Balance d'entrée	100					
<u>Cession du bien</u>						
- prix de cession <sup>1</sup>			95			95
- sortie du bien <sup>2</sup>	100	100				
- transfert de la différence à l'investissement <sup>3</sup>				5	5	

NB : Il est précisé que l'ensemble des comptes mentionnés ne donne pas lieu à prévisions budgétaires.

Seul figure au budget, le prix de cession imputé au chapitre 024 «Produits des cessions d'immobilisations» (en cas de vote du budget par nature) ou 954 (en cas de vote du budget par fonction).

<sup>361</sup> Prise en charge au vu d'un titre de recettes émis par l'ordonnateur.

<sup>372</sup> Écriture d'ordre budgétaire.

<sup>383</sup> Écriture d'ordre budgétaire.

## ANNEXE N° 21 : Fiche d'écriture – Cession de biens corporels amortissables

Un véhicule, acquis pour 50 au cours de l'exercice N et amortissable en 5 ans, est cédé en N + 4.

En N+4, année de cession, la valeur nette comptable est égale à 10

(valeur d'acquisition : 50 – amortissements : 40).

- 1<sup>ère</sup> hypothèse : le véhicule est cédé pour 18 (plus-value de  $18 - 10 = 8$ )
- 2<sup>ème</sup> hypothèse : le véhicule est cédé pour 4 (moins-value de  $4 - 10 = - 6$ )

	2182 Matériel de Transport	28182 Amortisst matériel de transport	6811 Dotations aux amortissements	675 VNC		
<i>B.E. exercice N + 1</i>	50					
Exercice N+1 à N+4						
- Dotations aux amortissements <sup>39</sup> (10x4)		40	40			
Exercice N + 4						
			775 Produits de cession		6761 diff / réal positives	192 Plus-ou- moins valeur sur cessions d'immob
<u>1<sup>ère</sup> hypothèse</u>						
- Prix de cession <sup>40</sup>			18			
- Réintégration des Amortissements <sup>41</sup>	40	40				
- Valeur nette comptable <sup>1</sup>	10			10		
- Transfert en investissement La différence positive <sup>1</sup>					8	8
<u>2<sup>ème</sup> hypothèse</u>					7761 diff / réal négatives	
- Prix de cession <sup>2</sup>			4			
- Réintégration des Amortissements <sup>3</sup>	40	40				
- Valeur nette comptable <sup>1</sup>	10			10		
- Transfert en investissement La différence négative <sup>1</sup>					6	6

NB : Il est précisé que l'ensemble des comptes mentionnés ne donne pas lieu à prévisions budgétaires.

Seul figure au budget, le prix de cession imputé au chapitre 024 «Produits des cessions d'immobilisations » (en cas de vote du budget par nature) ou 954 (en cas de vote du budget par fonction).

<sup>391</sup>Écriture d'ordre budgétaire.

<sup>402</sup>Écriture budgétaire réelle (titre de recette) avec contrepartie au compte 462 »Créances sur cessions d'immobilisations ».

<sup>413</sup>Écriture d'ordre non budgétaire constatée par le payeur.

## ANNEXE N° 22 : Fiche d'écriture – Acquisition et cession de titres de participation

1 - Acquisition pour 2 000

2 - Cession <sup>42</sup> pour 2 300

	261 Titres de participation	404 Fournisseurs d'immo- bilisations	462 Créances sur cessions d'immo- bilisations	775 Produits des cessions des immo- bilisations cédées	675 Valeurs comptables des immo- bilisations cédées	6761 Différences (+) sur réalisations transférées en invest.	192 Plus-ou- moins value sur cessions d'immob.
1 – Acquisition	2000	2000					
2 – Cession			2300	2300			
- Apurement du compte d'immo- bilisations	2000				2000		
- Transfert de la différence à l'investissement						300	300

Les opérations budgétaires sont les suivantes :

- acquisition : dépense réelle au compte 261 ;
- cession : recette réelle au compte 775 ;  
recette d'ordre au compte 261 ;  
dépense d'ordre au compte 675 ;  
dépense d'ordre au compte 6761 ;  
recette d'ordre au compte 192.

Il est également précisé que l'ensemble des comptes mentionnés ne donne pas lieu à prévisions budgétaires. Seul figure au budget, le prix de cession imputé au chapitre 024 «Produits des cessions d'immobilisations » (en cas de vote du budget par nature) ou 954 (en cas de vote du budget par fonction).

<sup>424</sup> Les titres de participation à des sociétés mises en redressement judiciaire font l'objet d'une constitution de provisions pour dépréciation (crédit du compte 296 par débit du compte 686). En cas de liquidation judiciaire, les titres sont sortis du patrimoine (débit 675 à crédit 261) et les provisions font l'objet d'une reprise par débit du compte 296 au crédit du compte 786.

## ANNEXE N° 23 : Fiche d'écriture - Acquisition et cession d'obligations

I - Souscription lors de l'émission

- Obligations achetées pour 1 000

272 Titres immobilisés	404 Fournisseurs d'immobilisations
1000	1000

II - Acquisition sur le marché secondaire

- Obligations achetées pour 9 000 avec une commission bancaire de 50.

	272 Titres immobilisés	4728 Autres dépenses à régulariser	515 Compte au Trésor	627 Services bancaires
- Achat		9050	9050	
- Émission Du mandat	9000	9050		50

## ANNEXE N° 23 (suite et fin)

## III - Remboursement des obligations à l'échéance

- Soit une obligation immobilière souscrite pour sa valeur nominale = 1 000
- Cession pour 2 050 dont 50 d'intérêts courus <sup>43</sup>

	272 Titres immobilisés	47138 Autres recettes perçues avant émission de titres	515 Compte au Trésor	675 Valeurs comptables des immobilisations	762 Produits autres immob. financières	775 Produits cessions d'immobi- lisations
- BE valeur d'acquisition	1000					
- Encaissement prix / cession :		2050	2050			
- PEC des titres						
1) prix de cession		2000				2000
2) intérêts		50			50	
- Sortie de L'actif pour la Valeur nette Comptable <sup>44</sup>	1000			1000		
	=	=				
	Soldé	Soldé				
		6761 Différences (+) sur réalisations transférées en investissement		192 Plus ou moins values sur cessions d'immob.		
- Transfert de la plus-value En section D'investissement <sup>2</sup>	1000			1000		

Il est également précisé que l'ensemble des comptes mentionnés ne donne pas lieu à prévisions budgétaires. Seul figure au budget, le prix de cession imputé au chapitre 024 «Produits des cessions d'immobilisations » (en cas de vote du budget par nature) ou 954 (en cas de vote du budget par fonction).

<sup>43</sup> Pour les cessions d'obligations sur le marché secondaire, même comptabilisation mais la commission versée donne lieu à l'émission d'un mandat qui est débité au compte 627 « Services bancaires ».

<sup>44</sup> Écriture d'ordre budgétaire.

## ANNEXE N° 24 : Fiche d'écriture – Cession de valeurs mobilières de placement

I - Obligations acquises et vendues sur le marché secondaire

- Montant de l'acquisition	99
- Montant des frais de commission	1
- Prix de cession	
1ère hypothèse :	105
2ème hypothèse :	90

	4713 Recettes perçues avant émission des titres	4728 Autres dépenses à régulariser	506 Obligations	515 Compte au Trésor	627 Services bancaires	667 Charges nettes sur cessions VMP	767 Produits nets sur cessions de VMP
1 - Acquisition							
- Versement des fonds		100		100			
- Enregistrement de la valeur d'achat		99	99				
- Prise en charge des frais de commission		1			1		
2 - Cession							
<u>1ère hypothèse</u>							
- Enregistrement prix de cession	6		99	105			
- Prise en charge Du titre correspondant à la différence positive	6						6
<u>2ème hypothèse</u>							
- Enregistrement prix de cession			90	90			
- Apurement du Compte 506 - (pec mandat correspondant à la différence négative)			9			9	

## ANNEXE N° 24 (suite et fin)

II - Obligations venant à échéance (obligations acquises pour 100)

1ère hypothèse : Remboursement égal au prix d'acquisition	100
Intérêts	10
2ème hypothèse : Remboursement supérieur au prix d'acquisition	105
Intérêts	15
3ème hypothèse : Remboursement inférieur au prix d'acquisition	95
Intérêts	7,5

	4713 Recettes perçues avant émission des titres	4728 Autres dépenses à régulariser	506 Obligations	515 Compte au Trésor	667 Charges nettes sur cessions de VMP	764 Revenus des VMP	767 Produits nets sur cessions de VMP
Balance d'entrée			100				
<u>1ère hypothèse</u>							
- Remboursement	10		100	110			
- Prise en charge du titre (intérêts)	10					10	
<u>2ème hypothèse</u>							
- Remboursement	20		100	120			
- Prise en charge des titres							
* Intérêts	15					15	
* Plus-value	5						5
<u>3ème hypothèse</u>							
- Remboursement	7,5		95	102,5			
- Apurement du compte « Obligations »		5	5				
- Prise en charge du titre (intérêts)	7,5					7,5	
- Prise en charge du mandat (moins-value)		5			5		



## ANNEXE N° 25 : Fiche d'écriture – Dépôts et cautionnements reçus

- Encaissement des dépôts et cautionnements 100 €
- Apurement par remboursement à l'intéressé 100 €

	165 Dépôts et cautionnements reçus	41 Redevables	4671 Créditeurs divers	515 Compte au Trésor
- Prise en charge du titre de recette	100	100		
- Encaissement du dépôt ou du cautionnement		100		100
- Remboursement				
a. Prise en charge du mandat	100		100	
b. Remboursement effectif			100	100

## ANNEXE N° 26 : Fiche d'écriture – Subventions reçues pour l'acquisition d'un bien

Une subvention de 80 est reçue en N pour le financement d'une camionnette acquise au cours du même exercice pour 160.

Le bien est amorti sur une durée de 8 ans à compter de N+1, sans prorata temporis.

- La dotation annuelle d'amortissement s'élève à :  $160 / 8 = 20$
- La reprise annuelle de la subvention reçue est effectuée pour :  $80 / 8 = 10$

	2182 Matériel de transport	28182 Amort. du Matériel de transport	6811 dot. aux amort. des biens corp et incorp	131 Subventions d'équip. transférables.	1391 Subv. d'équipt. transférées c/résultat	777 Quote part subv. invest. transfér. c/ résultat
<b>N</b>						
- Acquisition du bien <sup>1</sup>	160					
- Réception de la subvention <sup>45</sup>				80		
<b>N+1 à N+7</b>						
- Amortissement du bien ( 20 x 7 )		140	140			
- Reprise de la subvention ( 10 x 7 )					70	70
<b>N+8</b>						
- Amortissement du bien		20	20			
- Reprise de la subvention					10	10
- Apurement de la subvention				80	80	
	<i>SD 160</i>	<i>SC 160</i>		<i>soldé</i>	<i>soldé</i>	
	<i>Maintenus au bilan jusqu'à la sortie du bien</i>					

<sup>45</sup> Via les comptes concernés de la classe 4 et le compte 515.

## ANNEXE N° 27 : Fiche d'écriture – Charges à répartir sur plusieurs exercices

I - Frais d'acquisition des immobilisations

Il s'agit des droits de mutation, commissions et frais d'actes. Ces frais ne peuvent être immobilisés.

Ils sont comptabilisés en charges selon leur nature mais peuvent être étalés sur plusieurs exercices (5 ans au plus).

Exemple : une collectivité fait l'acquisition, le 1.1.N, d'un immeuble par l'intermédiaire d'une agence immobilière.

Coût du local : 1 100 € dont 100 € pour commission d'agence.

	213. Constructions	40 Fournisseurs	4812 Charges à répartir	622 Rémunération intermédiaires et honoraires	6812 Dot. aux amort. des charges de fonct. à répartir	791 Transferts de charges de fonct.
<b>Exercice N</b>						
- Prise en charge des mandats relatifs à l'acquisition	1000	1100		100		
- Étalement sur 5 ans de la commission <sup>46</sup>			100			100
- Amortissement du compte 4812 <sup>1</sup>			20		20	
<b>Exercice N + 1 à N + 4</b>						
- Amortissement du compte 4812 <sup>1</sup> (montant cumulé)			80		80	

<sup>46</sup> Écriture d'ordre budgétaire.

## ANNEXE N° 27 (suite et fin)

II - Frais d'émission des emprunts

Les commissions relatives à l'émission d'un emprunt obligataire remboursable en 10 annuités constantes s'élèvent à 100.

La charge résultant de l'émission de cet emprunt est répartie sur la durée de l'emprunt <sup>47</sup>.

L'échéance des annuités d'emprunt est fixée au 1er juillet (pas de prorata temporis).

	Cl. 4	4816 Frais d'émission des emprunts	627 Services bancaires	6812 Dotations aux amort. des charges de fonct. à répartir	791 Transferts de charges de fonct.
<b>Exercice N</b>					
- Prise en charge du mandat relatif aux commissions	100		100		
- Étalement sur 10 ans des commissions <sup>48</sup>		100			100
- Amortissement du compte 4816 <sup>2</sup>		10		10	
<b>Exercices N+1 à N+9</b>					
- Amortissements du compte 4816 <sup>2</sup> (montant cumulé)		90		90	

<sup>47</sup> Cette période peut être plus courte que celle de l'emprunt.

<sup>48</sup> Écriture d'ordre budgétaire.

## ANNEXE N° 28 : Fiche d'écriture – Régie de recettes

- Versement au régisseur de l'avance pour fonds de caisse 300 €
- Versements par le régisseur de ses encaissements 15.000 €
- Prise en charge du titre de recettes correspondant

	4711 Versement des régisseurs	515 Compte au Trésor	5412 Régisseurs de recettes Fonds de caisse	Cl. 7 Produits
- Versement du fonds de caisse par le comptable		300	300	
- Versement par le régisseur de ses encaissements				
- le 10	5000	5000		
- le 18	5000	5000		
- le 31	5000	5000		
- Prise en charge du titre de recettes mensuelle ment par nature de produits)	15000			15000

## ANNEXE N° 29 : Fiche d'écriture – Régies d'avance

- Versement de l'avance au régisseur 700 €
- Prise en charge du mandat de paiement appuyé des justifications de dépenses 650 €
- Reconstitution de l'avance

	515 Compte au Trésor	5411 Régisseurs d'avance (avances)	Cl. 6 Charges
- Versement de l'avance au régisseur	700	700	
- Prise en charge du mandat des dépenses effectuées par le régisseur et vérifiées par le comptable		650	650
- Reconstitution de l'avance	650	650	

## ANNEXE N° 30 : Fiche d'écriture – Dettes en monnaie étrangère

Souscription d'un emprunt de 1 000 dollars

- Encaissement au cours de l'exercice N  
(1 dollar : 1,14) = 1140 €

Inventaire de fin d'exercice

- 1<sup>ère</sup> hypothèse : valeur du dollar = 1,20 soit + 60 €  
- 2<sup>ème</sup> hypothèse : valeur du dollar = 1,10 soit - 40 €

Règlement de l'annuité au cours de l'exercice N + 1 (montant en capital : 100 dollars)

- 1<sup>ère</sup> hypothèse : valeur du dollar = 1,18 = 118 €  
- 2<sup>ème</sup> hypothèse : valeur du dollar = 1,11 = 111 €

	1643	47621	47721	1515	666	686
	Emprunts en devises	Augmentation d'emprunts et dettes assimilées	Diminution d'emprunts et dettes assimilées	Provisions pour perte de change	Pertes de change	ot. amort. provisions financières
<b><i>Exercice N</i></b>						
- Situation au 31.12	1140					
- Inventaire						
a) <u>1<sup>ère</sup> hypothèse</u>						
- Enregistrement de l'écart de conversion (OONB)	60	60				
- Constatation d'une provision (opération semi-budgétaire)				60		60
b) <u>2<sup>ème</sup> hypothèse</u>						
- Enregistrement de l'écart de conversion (OONB)	40		40			
<b><i>Exercice N + 1</i></b>						
- Contre-passation des Écritures (OONB)						
a) <u>1<sup>ère</sup> hypothèse</u>	60	60				
b) <u>2<sup>ème</sup> hypothèse</u>	40		40			
- Règlement /annuité						
a) <u>1<sup>ère</sup> hypothèse</u>						
- Règlement (118 €)	11				4 <sup>1</sup>	
	4 <sup>49</sup>					
- Reprise sur provisions <sup>50</sup> (op. semi-budgétaire)				4		4
					766	
					<u>Gains /change</u>	
b) <u>2<sup>ème</sup> hypothèse</u>						
- Règlement (111 €)	111 <sup>1</sup>					
	3					
						786
						<u>Reprise sur provisions</u>
						3

<sup>49</sup> Par crédit du compte au Trésor.

<sup>50</sup> La provision est réajustée en fin d'exercice lors de l'inventaire.

## ANNEXE N° 31 : Fiche d'écriture – Le résultat

- Deux cas sont à distinguer :  
 - le résultat cumulé de clôture est excédentaire  
 - le résultat cumulé de clôture est déficitaire.

Il est rappelé que seul un résultat excédentaire peut donner lieu à affectation.

En outre, le compte 12 doit être systématiquement soldé aussitôt la reprise de la balance d'entrée effectuée, par transfert de son solde au compte 110 et / ou au compte 119.

I- LE RÉSULTAT CUMULÉ EST EXCÉDENTAIRE

*Ces opérations sont non budgétaires hormis l'affectation à l'investissement (émission d'un titre sur le compte 1068)*

- 1<sup>ère</sup> hypothèse :

- solde au 31.12 N du compte 110 « Report à nouveau (solde créditeur) » = 100 ;  
 résultat de l'exercice N = excédent de 500 : le résultat cumulé est donc excédentaire de 600.

- affectation à la couverture du besoin de financement de N = 540 ; subsiste donc en report à nouveau créditeur le solde, 60.

	12	110	1068
	Résultat de l'exercice	Report à nouveau (solde créditeur)	Exc. De fonct. capitalisés
- B.E. au 01.01 N + 1	500	100	
- Apurement du compte 12	500	500	
- Affectation à l'investissement		540	540
	<i>Soldé</i>	SC = 60	

- 2<sup>ème</sup> hypothèse :

- solde au 31.12.N du compte 119 « Report à nouveau (solde débiteur) » = 100 ;  
 résultat de l'exercice N = excédent de 500 : le résultat cumulé est donc excédentaire de 400.

- affectation à la couverture du besoin de financement de N = 350, subsiste donc en report à nouveau créditeur le solde, 50.

	110	119	12	1068
	Report à nouveau (solde créditeur)	Report à nouveau (solde débiteur)	Résultat de l'exercice	Exc. De fonct. capitalisés
- B.E. au 01.01 N + 1		100	500	
- Apurement du compte 12 (dont apurement du déficit antérieur)	400	100	500	
- Affectation à l'investissement	350			350
	<i>SC = 50</i>	<i>Soldé</i>	<i>Soldé</i>	

- 3<sup>ème</sup> hypothèse :

- Solde au 31.12 N du compte 110 « Report à nouveau (solde créditeur) » = 300, résultat de l'exercice N = déficit de 120 : le résultat cumulé est donc excédentaire de 180.

- affectation à la couverture du besoin de financement de N = 150, subsiste donc en report à nouveau créditeur le solde, 30.

	110	12	1068
	Report à nouveau (solde créditeur)	Résultat de l'exercice	Exc. de fonct. capitalisés
- B.E. au 01.01 N + 1	300	120	
- Apurement du compte 12 (apurement du déficit de N)	120	120	
- Affectation à l'investissement	150		150
	<i>SC = 30</i>	<i>Soldé</i>	



## ANNEXE N° 31 (suite et fin)

2 - LE RÉSULTAT CUMULÉ EST DÉFICITAIRE (pas de possibilité d'affectation)

Ces opérations sont d'ordre non budgétaire.

- 1<sup>ère</sup> hypothèse :

Solde au 31.12 N du compte 110 « Report à nouveau (solde créditeur) » = 100, résultat de l'exercice N = déficit de 300 : le résultat cumulé est donc déficitaire de 200.

	110 Report à nouveau (solde créditeur)	119 Report à nouveau (solde débiteur)	12 Résultat de l'exercice
- B.E. au 1.1 N + 1	100	200	300
- Apurement du compte 12	100		300
	<i>Soldé</i>	<i>SD = 200</i>	<i>Soldé</i>

- 2<sup>ème</sup> hypothèse :

- Solde au 31.12 N du compte 119 « Report à nouveau (solde débiteur) » = 500, résultat de l'exercice N = excédent de 300 : le résultat cumulé est donc déficitaire de 200.

	119 Report à nouveau (solde débiteur)	12 Résultat de l'exercice
- B.E. au 1.1 N + 1	500	300
- Apurement du compte 12	300	300
	<i>SD = 200</i>	<i>Soldé</i>

- 3<sup>ème</sup> hypothèse :

- Solde au 31.12 N du compte 119 « Report à nouveau (solde débiteur) » = 300, résultat de l'exercice N = déficit de 120 : le résultat cumulé est donc déficitaire de 420.

	119 Report à nouveau (solde débiteur)	12 Résultat de l'exercice
- B.E. au 1.1 N + 1	300	120
- Apurement du compte 12	120	120
	<i>SD = 420</i>	<i>Soldé</i>

## ANNEXE N° 32 : Fiche d'écriture – Acquisition par voie de crédit bail

Soit un véhicule faisant l'objet d'une acquisition par voie de crédit-bail.

La redevance annuelle s'élève à 120, sur une période de 6 ans.

Le prix contractuel de cession est fixé à 480.

	6125	2182	4041	4671	515	8018 Hors bilan
A - Constatation de l'engagement donné						1200
B – PEC et règlement des redevances annuelles (cumul)	720			720	720	-720
C - Levée d'option		480	480		480	-480

ANNEXE N° 33 : Fiche d'écriture – Cession par voie de location-vente (1<sup>er</sup> cas)

- Valeur du bâtiment : 1 200 (Amortissement du bâtiment sur 20 ans)
- Prix de cession : 800 avec **paiement fractionné** 80 /an sur 10 ans; redevance d'usage : 60 /an sur 10 ans

	1676	2132	28132	6811	752	675	775	802
A) Valeur immeuble		1200						
B) Signature du contrat								1400
C) Encaissements des annuités (140x10)								
- ac/sur bâtiment (80 x 10)	800 <sup>1</sup>							-800
- redevance (60 x 10)					600 <sup>1</sup>			-600
D) Amortissement du bâtiment (60x10)			600	600				
E) en fin de contrat								
- Reprise des amort.		600	600					
- Imputation des acomptes reçus	800						800	
- Sortie du bien (VNC)		600				600		
F) Transfert de la + value en section d'investissement						676	19	
						200	200	

<sup>1</sup> Par débit c/414, ce compte étant soldé par le compte 515.

## ANNEXE N° 33 (suite et fin)

- Valeur du bâtiment : 1 200 (Amortissement du bâtiment sur 20 ans)
- Prix de cession : 800 avec **paiement différé** en N+9; redevance d'usage : 60 /an sur 10 ans

	1676	2132	28132	6811	752	675	775	80265
A) Valeur immeuble		1200						
B) Signature du contrat								1400
C) Encaissement des redevances annuelles <sup>51</sup> (60x10)					600			-600
D) Amortissement du bâtiment (60x10)			600	600				
E) En fin de contrat								
- Encaiss. prix vente <sup>1</sup>							800	-800
- Reprise des amort		600	600					
- sortie du bien (VNC)		600				600		
F) Transfert de la + value en section d'investissement						676	19	
						200	200	

<sup>51</sup> Par le compte au trésor via le compte de la classe 4 concerné.

ANNEXE N° 34 : Fiche d'écriture – Cession par voie de location-vente (2<sup>ème</sup> cas)

- Valeur du bâtiment : 1 200 (Amortissement du bâtiment sur 20 ans)
- Prix de cession : 800 avec paiement fractionné : 80 /an sur 10 ans; redevance d'usage : 60 /an sur 10 ans
- A la fin du contrat, **le locataire – acquéreur n'exerce pas son droit d'option** (remboursement des acomptes reçus)

	1676	2132	28132	6811	752	802
A) Valeur immeuble		1200				
B) Signature du contrat						1400
C) Encaissements des annuités (140x10)						
- ac/sur bâtiment (80 x 10)	800					-800
- redevance (60 x 10)					600	-600
D) Amortissement du bâtiment (60x10)			600	600		
E) en fin de contrat						
- Remboursement des acomptes reçus	800					
F) Suite des amortissements (60x10)			600	600		

## ANNEXE N° 35 : Fiche d'écriture – Amortissement des bâtiments publics

Pour l'exercice N, la dotation aux amortissements des bâtiments scolaires s'élève à 80, la dotation aux amortissements des bâtiments administratifs s'élève à 40, et la Dotation Régionale d'Équipement Scolaire (DRES) perçue au titre de l'exercice représente 50

	1332 DRES	13932 Subv. d'équip transférées au cpte de résultat.	198 Neutralisation des amortissements	281311 Amort. des bâtiments administratifs	281312 Amort. des bâtiments scolaires	6811 Dotations amort.des immob.	7768 Neutralisation des amort.	777 Quote-part des subv. d'inv. virées / cpte résultat
<u>Écritures N</u>								
- DRES <sup>52</sup>	50							
<u>Écritures N+1</u>								
Dotation aux amortissements								
– bât. scolaires					80	80		
– bât. adm.				40		40		
Reprise de la DRES de N		50						50
Solde cpte 13	50	50						
(Opération de neutralisation <sup>53</sup> )			(X)				(X)	

<sup>52</sup> Par débit du compte 515, via le compte 47134 « Recettes perçues avant émission des titres – subventions »

<sup>53</sup> La neutralisation éventuellement mise en œuvre par la région pour l'exercice est possible au maximum pour la différence entre le montant des dotations aux amortissements des bâtiments administratifs et scolaires et le montant de la reprise des subventions et dotations spécifiques reçues (au cas présent DRES), soit  $80 + 40 - 50 = 70$

## ANNEXE N° 36 : Fiche d'écriture – Stocks de terrains aménagés

Par simplification, les opérations de souscription de l'emprunt destiné à financer les stocks, ainsi que son remboursement, ne sont pas décrites.

EXERCICE N	Achats stockés Matières premières 601	Achats d'études, 6041	Achats de mat., équipt, travaux 605	Autres frais divers 6188	Intérêts 6611	Créanciers 4...	Transferts de charges financières 796
- Terrains	1300					1300	
- Études		200				200	
- Travaux VRD			2600			2600	
- Intérêts emprunts					300	300	
- Frais accessoires				240		240	
- Transfert de la charge des intérêts au compte de frais divers				300			300
	<u>1300</u>	<u>200</u>	<u>2600</u>	<u>540</u>	<u>300</u>	<u>4640</u>	<u>300</u>

*Opérations d'inventaire*

	Travaux en cours 335	Variation en cours production 7133
<u>Détermination du coût de production</u> : 4640		
Terrain 1300		
Études 200		
Travaux 2600		
Frais divers 540 (frais accessoires 240+ financiers 300)		
<u>Constatation en cours de production</u> <sup>54</sup>	4640	4640

<sup>54</sup> Opération d'ordre budgétaire.

## ANNEXE N° 36 (suite)

<i>Exercice N+1</i>	Travaux 605	Variation en cours production 7133	Variation stocks produits 7135	Travaux en cours 335	Produits finis 355	Intérêts 6611	Transfert de charges financières 796	Créanciers 4..	Acquéreurs acomptes 419
- Balance d'entrée				4640					
- Travaux VRD	560							560	
- Intérêts						300		300	
- Transfert intérêts au compte 6188							300 <sup>55</sup>		
- Réserve de 3 lots  (3x150) <sup>57</sup>									450 <sup>56</sup>
<i>Opérations d'inventaire</i>									
<sup>58</sup> (relatives à ces opérations)									
- Sortie des stocks		4640		4640					
- Constatation de l'achèvement de 10 lots			5500		5500				
	560	4640	5500	4640   4640	5500	300	300	860	450

## ANNEXE N° 36 (suite et fin)

<sup>55</sup> Par débit du compte 6188 (id exercice N)<sup>56</sup> Par débit du compte au Trésor (compte 515).<sup>57</sup> Au vu des indications fournies par l'ordonnateur.<sup>58</sup> Opérations d'ordre budgétaires. Les 5 500 se décomposent de la façon suivante : 4640 d'en-cours de production (exercice N) + 560 de travaux (V.R.D.) et 300 d'intérêts d'emprunts (au titre de l'exercice N + 1).



**Exercice N + 1 (suite)**

	Ventes produits finis 701	Variation stocks produits 7135	Produits finis 355	Redevables 411	Clients Acomptes 419
<i>Report page précédente</i>		5500	5500		450
Vente lots réservés (3 x 550) <sup>59</sup>					
- émission du titre de recette	1650			1650	
- imputation acomptes				450	450
- encaissement solde				1200 <sup>60</sup>	
<u>Opérations d'inventaire</u> <sup>61</sup> (relatives à ces opérations)					
Sortie des lots vendus et livrés (3 x 550 = 1650)		1650	1650		
	1650	1650   5500	5500   1650	1650   1650	450   450

*Exercice N + 2*

	Ventes produits finis 701	Variation stocks de produits 713	Produits finis 355	Redevables 411	515 Compte au Trésor
Balance d'entrée			3850		
Vente 7 lots (7 x 550)	3850			3850	
- émission du titre				3850	3850
- encaissement					
<u>Opérations d'inventaire</u> <sup>3</sup>					
Sortie des terrains vendus (7 x 550)		3850	3850		

<sup>59</sup> Dans cet exemple, par mesure de simplification, la vente des terrains s'opère à leur coût de production

<sup>60</sup> Par le débit du compte au trésor

<sup>61</sup> Opérations d'ordre budgétaire

ANNEXE N° 37 : Fiche d'écriture - opération sur emprunt assorti d'une option de tirage sur ligne de trésorerie

En N, souscription d'un emprunt de 1000, assorti d'une option de tirage sur ligne de trésorerie.

Le contrat d'emprunt prévoit une diminution du plafond de 200 tous les ans, soit un nouvel encours plafonné à 800 au 01/01/N+1.

La fiche présente trois cas de remboursement / tirage.

**Rappel** : les comptes 16449 et 51932 doivent **impérativement** être soldés à la fin de l'exercice

**I) HYPOTHÈSE N°1**

Le tirage sur la ligne de trésorerie est égal au montant du remboursement pour tirage de l'emprunt.

Au 31/12, la collectivité, doit par ailleurs s'être désendettée de 200, conformément au tableau d'amortissement de l'emprunt.

1 <sup>ère</sup> hypothèse	Compte au Trésor 515	Op / emprunt 16441	OP / ligne trésorerie 16449	Lignes de trésorerie liées à un emprunt. 51932
<i>Balance d'entrée N</i>				
- remboursement pour tirage (opération réelle, mandat)	700		700	
- tirage de trésorerie (opération de trésorerie)	700			700
- consolidation fin d'exercice (opération d'ordre semi budgétaire, titre)			700	700
- remboursement contractuel (opération réelle budgétaire, mandat)	200	200		
		SD 800	Compte soldé	Compte soldé

1 <sup>ère</sup> hypothèse			
Dép. compte 16		Rec. Compte 16	
16441	200	16441	
16449	700	16449	700

Désendettement effectif de 200.

## ANNEXE N° 37 (suite)

**II) HYPOTHÈSE N°2**

Le tirage sur la ligne de trésorerie est inférieur au montant du remboursement pour tirage de l'emprunt. Au 31/12, la collectivité, doit par ailleurs s'être désendettée de 200, conformément au tableau d'amortissement de l'emprunt. A la différence de l'hypothèse n°1, ce désendettement résulte pour partie du tirage sur ligne de trésorerie et d'un remboursement ordinaire pour le solde.

2ème hypothèse	Compte au Trésor 515		Op / emprunt 16441		OP / ligne trésorerie 16449		Lignes de trésorerie liées à un emprunt. 51932	
<i>Balance d'entrée N</i>				1000				
- remboursement pour tirage (opération réelle, mandat)		700			700			
- tirage de trésorerie (opération de trésorerie)	650						650	
- consolidation fin d'exercice (opération d'ordre semi budgétaire + opération d'ordre budgétaire)			50		650 50		650	
- remboursement contractuel (opération réelle budgétaire, mandat)		150	150					
				SD 800		Compte soldé		Compte soldé

2<sup>ème</sup> hypothèse

Dép. compte 16		Rec. Compte 16	
16441	200	16441	
16449	700	16449	700

Désendettement effectif de 200.

## ANNEXE N° 37 (suite et fin)

**III) HYPOTHÈSE N°3**

Le tirage sur la ligne de trésorerie est inférieur au montant du remboursement pour tirage de l'emprunt, Au 31/12, la collectivité s'est désendettée de 300 par le tirage sur la ligne de trésorerie, au-delà du plafond contractuel.

3 <sup>ème</sup> hypothèse	Compte au Trésor		Op / emprunt		OP / ligne trésorerie		Lignes de trésorerie liées à un emprunt.	
	515		16441		16449		51932	
<i>Balance d'entrée N</i>				1000				
- remboursement pour tirage (opération réelle, mandat)		1000			1000			
- tirage de trésorerie (opération de trésorerie)	700							700
- consolidation fin d'exercice (opération d'ordre semi budgétaire, titre)					700		700	
- (opération d'ordre budgétaire, mandat + titre)			300		300			
			SD					
			700			Compte soldé		Compte soldé

Le désendettement étant supérieur au plafond contractuel, l'encours disponible en N+1 est réduit à hauteur de 700.

3 <sup>ème</sup> hypothèse			
Dép. compte 16		Rec. Compte 16	
16441	300	16441	
16449	1000	16449	1000

Désendettement effectif de 300.

## ANNEXE N° 38 : Fiche d'écriture - Mise à la réforme d'un bien

L'opération de mise à la réforme d'un bien consiste à le sortir de l'actif pour sa valeur nette comptable en cas de démolition, de destruction ou de mise hors service d'une immobilisation résultant d'un acte volontaire (mise au rebut d'un bien en fin de vie ou devenu obsolète...) ou d'un événement indépendant de la volonté de la collectivité (incendie, un vol...), dès lors qu'il n'y a ni prix de vente, ni encaissement d'une indemnité d'assurance, autrement dit, sans contrepartie financière.

L'opération de mise à la réforme est une opération d'ordre non budgétaire constatée par le comptable au vu des informations transmises par l'ordonnateur, qui met parallèlement à jour l'inventaire.

**Hypothèse de départ** : Mise à la réforme de matériel informatique (c/2183)

Valeur initiale :	100	Amortissements pratiqués :	80
Moins value :	20	Valeur nette comptable :	20

L'ordonnateur n'a pas de crédits à prévoir au budget ni de titres et de mandats à émettre pour le passage de ces opérations.

En revanche, il doit mettre à jour son inventaire de la mise à la réforme du bien et transmettre parallèlement au comptable les informations qui lui permettront de mettre à jour l'état de l'actif.

Cette transmission se fera dans le cadre d'un certificat administratif qui devra indiquer :

- la désignation du bien mis à la réforme ;
- son numéro d'inventaire ;
- ses date et valeur d'acquisition (coût historique) ;
- s'il est amortissable ou non, et dans l'affirmative, le montant des amortissements pratiqués et l'état des subventions afférentes à ce bien ;
- le(s) compte(s) par nature concerné(s).

Au vu de ces informations, le comptable constate les *opérations d'ordre non budgétaires* suivantes :

Les étapes de l'opération de réforme d'un bien		compte débité	compte crédité	montant
Réintégration des amortissements	ONB	28183	2183	80
Sortie du bien pour sa VNC et constatation d'une moins-value	ONB	193	2183	20

Le cas échéant, les subventions et les fonds transférables afférents au bien réformé (c/131 et 133) seront apurés par le crédit :

- du compte 1391 ou 1393 correspondant pour la part de la subvention reprise au compte de résultat ;
- du compte 193 pour le solde.

## ANNEXE N°39 : Fiche d'écriture - Dotation ou apport en nature

Chez l'apporteur, l'apport en nature consiste à remettre en toute propriété et à titre gratuit, à des établissements publics régionaux (ex : régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière) ou non (ex : syndicat) qui se créent (plus rarement ex : élargissement de compétences) des moyens matériels nécessaires à l'exercice de leur activité.

Chez le bénéficiaire, l'apport en nature consiste à recevoir en toute propriété et à titre gratuit, des moyens matériels nécessaires à l'exercice de leur activité, appelés dotation.

L'opération d'apport en nature est une opération d'ordre non budgétaire constatée par le comptable au vu des informations transmises par l'ordonnateur qui met parallèlement à jour l'inventaire.

**Hypothèse de départ :** Apport d'un bien amortissable partiellement subventionné avec transfert de l'emprunt afférent audit bien.

Valeur brute du bien remis en apport : 1 600

Subvention reçue au titre dudit bien : 400

Capital restant dû au titre de l'emprunt afférent au bien remis en apport : 600

Amortissements pratiqués : 200

Quote-part de la subvention transférée au compte de résultat : 50

Au cas d'espèce, il y a apport de l'actif et du passif afférent au bien remis en apport et reprise pour les mêmes montants chez le bénéficiaire de l'apport.

Chez l'apporteur comme chez le bénéficiaire, l'ordonnateur n'a pas de crédits à prévoir au budget ni de titres et de mandats à émettre pour le passage de ces opérations.

En revanche, il doit mettre à jour son inventaire de l'apport en nature fait à un tiers et transmettre parallèlement au comptable les informations qui lui permettront de mettre à jour l'état de l'actif.

Au vu de ces informations, le comptable constatera les opérations d'ordre non budgétaires suivantes :

### I. Chez l'apporteur

	1021 / 193 <sup>1</sup>	21	281	131	139	164 / 2763 <sup>2</sup>
Remise du bien	1600	1600				
Transfert des amort.	200		200			
Transfert des subv.	400			400		
Transfert des reprises de subv.	50				50	
Transfert des emprunts	600					600

L'ordonnateur transmettra l'information au comptable dans le cadre d'un certificat administratif auquel il joindra la décision autorisant l'apport et l'acte de transfert de propriété.

Cette décision d'apport est en principe une délibération de l'organe délibérant prise dans le cadre de l'article L.4231-4 du CGCT.

<sup>1</sup> Compte 1021 pour les régies à personnalité morale, compte 193 pour les autres cas.

<sup>2</sup> Compte 164 si le contrat d'emprunt est transféré, compte 2763 dans le cas contraire.

## ANNEXE N° 39 (suite et fin)

Le certificat administratif devra quant à lui indiquer :

- la désignation du bien mis à la réforme ;
- son numéro d'inventaire ;
- ses date et valeur d'acquisition (coût historique) ;
- s'il est amortissable ou non, et dans l'affirmative, le montant des amortissements pratiqués et l'état des subventions afférents à ce bien ;
- le compte par nature concerné.

**II. Chez le bénéficiaire**

	1021 / 193	21	281	131	139	164 / 1687 <sup>3</sup>
Réception du bien en apport	1600	1600				
Transfert des amort.	200		200			
Transfert des subv.	400			400		
Transfert des reprises de subv.	50				50	
Transfert des emprunts	600					600

L'ordonnateur transmettra l'information au comptable dans le cadre d'un certificat administratif auquel il joindra la décision acceptant l'apport et l'acte de transfert de propriété.

La décision acceptant l'apport est toujours une délibération de l'organe délibérant.

Le certificat administratif devra quant à lui indiquer les mêmes mentions que le certificat visé au I, complété, le cas échéant :

- de la durée et du type d'amortissement (linéaire, autre);
- et de tout autre élément que l'ordonnateur considérera comme pouvant utilement enrichir la fiche d'inventaire du bien.

Remarque :

Dans le cas où le contrat d'emprunt lié à l'immobilisation apportée n'est pas transféré avec le bien, les opérations liées au remboursement des annuités d'emprunt par l'apporteur sont les suivantes :

*Chez l'apporteur :*

	164	661	2763	7623	515
Païement d'une annuité d'emprunt (capital, intérêts) :	50	10			60
Encaissement du remboursement par le bénéficiaire			50	10	60

*Chez le bénéficiaire :*

	1687	66113	515
Remboursement de l'annuité d'emprunt (mandats au nom de l'apporteur):	50	10	60

<sup>3</sup> Compte 164 si le contrat d'emprunt est transféré, compte 1687 dans le cas contraire.

## ANNEXE N°40 : Fiche d'écriture - Affectation à un service non doté de la personnalité morale et retour (désaffectation) avant la dissolution du service

Cette opération permet de transférer à un service que l'on individualise dans un budget distinct la jouissance d'un bien, à titre gratuit, avec, le cas échéant, les droits et obligations qui s'y rattachent, tout en conservant la propriété du bien (hors de tout transfert de compétences).

L'opération de mise en affectation d'un bien est une opération d'ordre non budgétaire constatée par le comptable au vu des informations transmises par l'ordonnateur qui met parallèlement à jour l'inventaire.

### Hypothèses de départ :

Affectation par une région d'une immobilisation, des amortissements, de l'emprunt et de la subvention correspondants, à un service non doté de la personnalité morale (budget annexe ou régie dotée de la seule autonomie financière).

<i>Affectation :</i>	<i>Retour :</i>
Valeur initiale de l'immobilisation affectée : 1 600	Valeur initiale de l'immobilisation affectée : 1 600
Amortissements pratiqués : 200	Amortissements pratiqués : 600
Capital d'emprunt restant dû : 600	Capital d'emprunt restant dû : 400
Subvention transférable reçue pour financer ledit bien : 400	Subvention transférable reçue pour financer ledit bien : 400
Subvention reprise au compte de résultat : 50	Subvention reprise au compte de résultat : 150

Chez l'affectant comme chez l'affectataire, l'ordonnateur n'a pas de crédits à prévoir au budget ni de titres et de mandats à émettre pour le passage de ces opérations.

En revanche, il doit mettre à jour son inventaire de l'affectation et transmettre parallèlement au comptable les informations qui lui permettront de mettre à jour l'état de l'actif.

Au vu de ces informations, le comptable constatera les opérations d'ordre non budgétaires suivantes :

libellé	Affectant			Affectataire		
	Débit	Crédit	Montant	Débit	Crédit	Montant
Affectation du bien	Dt 181	Ct 21	1 600	Dt 21	Ct 181	1 600
Transfert des amortissements	Dt 28	Ct 181	200	Dt 181	Ct 28	200
Transfert des subventions	Dt 131	Ct 181	400	Dt 181	Ct 131	400
Transfert des reprises de subv <sup>o</sup>	Dt 181	Ct 139	50	Dt 139	Ct 181	50
Transfert d'emprunts <sup>62</sup>	Dt 2763	Ct 181	600	Dt 181	Ct 1687	600
Retour :						
- immobilisation (brut)	Dt 21	Ct 181	1 600	Dt 181	Ct 21	1 600
- amortissements pratiqués	Dt 181	Ct 28	600	Dt 28	Ct 181	600
- subventions	Dt 181	Ct 131	400	Dt 131	Ct 181	400
- reprise de subventions	Dt 139	Ct 181	150	Dt 181	Ct 139	150
- emprunts	Dt 181	Ct 2763	400	Dt 1687	Ct 181	400
Apurement du c/18	<b>Dt 193</b>	Ct 181	100	Dt 181	<b>Ct 193</b>	100

<sup>62</sup> Au cas d'espèce, l'emprunt afférent au bien n'étant pas relatif au seul bien affecté, l'affectant continue à rembourser le prêteur sur son budget et se fait rembourser par son service non personnalisé.



## ANNEXE N° 40 (suite)

**Chez l'affectant** (toutes les opérations étant non budgétaires, figurent en grisé les opérations qui impactent néanmoins une fiche d'inventaire ou d'emprunt).

Affectation : Valeur de l'immobilisation : 1600 Amortissements pratiqués : 200 Emprunt : 600 Subvention : 400 Reprise de subvention : 50

Retour : Valeur de l'immobilisation : 1600 Amortissements pratiqués : 600 Emprunt : 400 Subvention : 400 Reprise de subvention : 150

Au cas d'espèce, l'emprunt affecté est remboursé par l'affectataire à la région qui, pour sa part, continue à rembourser l'établissement prêteur.

	181	21...	28	164 <sup>1</sup>	2763 <sup>2</sup>	131/133	139	193
<b>Affectation :</b>								
- Balances d'entrée		SD 1 600	SC 200	SC 600		SC 400	SD 50	
- Affectation de l'immobilisation (valeur historique)	1600	1600						
- Affectation des amortissements pratiqués	200		200					
- Affectation de la subvention correspondante	400					400		
- Affectation de la reprise des subventions pratiquées	50						50	
- Affectation de l'emprunt correspondant	600				600			
<b>Soldes</b>	SD 450	0	0	SC 600	SD 600	0	0	0
<b>Retour :</b>								
- Balances d'entrée	SD 450			SC 400	SD 400			
- Retour de l'immobilisation	1 600	1 600						
- Intégration des amortissements	600		600					
- Intégration de la subvention	400					400		
- Intégration de la reprise de subvention	150						150	
- Retour de l'emprunt	400				400			
- Apurement du compte 18	100							100
<b>Soldes</b>	0	SD 1 600	SC 600	SC 400	0	SC 400	SD 150	SD 100

<sup>1</sup> Le remboursement à l'établissement de crédit par l'affectant de l'emprunt transféré est comptabilisé au débit du compte 164 pour la part en capital, et au débit du compte 66111 pour la part en intérêts, par le crédit du c/ 515.

<sup>2</sup> Le remboursement à l'affectant par l'affectataire est comptabilisé au débit du compte 451... par le crédit du compte 2763 pour la part en capital et du compte 7688 pour la part en intérêts.

ANNEXE N°40 (suite et fin)

**Chez l'affectataire,** (toutes les opérations étant non budgétaires, figurent en gris les opérations qui impactent néanmoins une fiche d'inventaire ou d'emprunt).

Affectation : Valeur de l'immobilisation: 1600 Amortissements pratiqués : 200 Emprunt : 600 Subvention : 400 Reprise de subvention : 50

Retour : Valeur de l'immobilisation : 1600 Amortissements pratiqués : 600 Emprunt : 400 Subvention : 400 Reprise de subvention : 150

Au cas d'espèce, l'emprunt affecté est remboursé par l'affectataire à la région qui, pour sa part, continue à rembourser l'établissement prêteur.

	181	21...	28	1687 <sup>2</sup>	131/133	139
<b>Affectation :</b>						
- Balances d'entrée						
Constatation de l'affectation :						
- de l'immobilisation	1600	1600				
- de l'amortissement	200		200			
- de la subvention	400				400	
- de la reprise de subvention	50					50
Affectation de l'emprunt correspondant	600			600		
<b>Soldes</b>	SC 450	SD 1600	SC 200	SC 600	SC 400	SD 50
<b>Retour :</b>						
- Balances d'entrée	SC 450	SD 1600	SC 600	193	SC 400	SC 400
Constatation du retour :						
- de l'immobilisation	1600	1600				
- de l'amortissement	600		600			
- de la subvention	150					
- de la reprise de subvention	400				400	
Désaffectation de l'emprunt correspondant	400			400		
Apurement du compte 18 et constatation plus-value	100					
<b>Soldes</b>	0	0	0	SC 100	0	SD 150

<sup>2</sup> Le remboursement à l'affectant est comptabilisé au débit du compte 1687 par le crédit du compte 451 pour la part en capital (débit du compte 66111 pour la part en intérêts).

## ANNEXE N°41 : Fiche d'écriture - Mise à disposition dans le cadre d'un transfert de compétences

Cette opération permet de transférer à l'établissement la jouissance d'un bien, à titre gratuit, avec les droits et obligations qui s'y rattachent, tout en conservant la propriété du bien.

L'opération de mise à disposition d'un bien est une opération d'ordre non budgétaire constatée par le comptable au vu des informations transmises par l'ordonnateur, qui met parallèlement à jour l'inventaire.

**Hypothèses de départ :**

Mise à disposition par une région à un établissement, auquel il transfère une compétence, d'une immobilisation utilisée pour l'exercice de cette compétence ainsi que des amortissements, de l'emprunt et de la subvention afférents à ce bien.

<i>Affectation :</i>	<i>Retour :</i>
Valeur initiale de l'immobilisation remise : 1 600	Valeur initiale de l'immobilisation remise : 1 600
Amortissements pratiqués : 200	Amortissements pratiqués : 600
Capital d'emprunt restant du : 600	Capital d'emprunt restant du : 400
Subvention transférable reçue pour financer ledit bien : 400	Subvention transférable reçue pour financer ledit bien : 400
Subvention reprise au compte de résultat : 50	Subvention reprise au compte de résultat : 150

Chez le remettant comme chez le bénéficiaire, l'ordonnateur n'a pas de crédits à prévoir au budget, ni de titres et de mandats, à émettre pour le passage de ces opérations.

En revanche, il doit mettre à jour son inventaire de la mise à disposition et transmettre parallèlement au comptable les informations qui lui permettront de mettre à jour l'état de l'actif.

Au vu de ces informations, le comptable constate les opérations d'ordre non budgétaires suivantes :

<b>libellé</b>
Mise à disposition du bien
Transfert des amortissements
Transfert des subventions
Transfert des reprises de subv <sup>o</sup>
Transfert d'emprunts <sup>63</sup>
Retour :
immobilisation (brut)
- amortissements pratiqués
- subventions
- reprise de subventions
- emprunts
Apurement des c/249 et 1027

<b>Remettant</b>		
<b>Débit</b>	<b>Crédit</b>	<b>Montant</b>
Dt 242	Ct 21	1 600
Dt 28	Ct 2492	200
Dt 131	Ct 2492	400
Dt 2492	Ct 139	50
Dt 164	Ct 2492	600
Dt 21	Ct 242	1 600
Dt 2492	Ct 28	600
Dt 2492	Ct 131	400
Dt 139	Ct 2492	150
Dt 2492	Ct 164	400
<b>Dt 193</b>	Ct 2492	100

<b>Bénéficiaire</b>		
<b>Débit</b>	<b>Crédit</b>	<b>Montant</b>
Dt 217	Ct 1027	1 600
Dt 1027	Ct 28	200
Dt 1027	Ct 131	400
Dt 139	Ct 1027	50
Dt 1027	Ct 164	600
Dt 1027	Ct 217	1 600
Dt 28	Ct 1027	600
Dt 131	Ct 1027	400
Dt 1027	Ct 139	150
Dt 164	Ct 1027	400
Dt 1027	<b>Ct 193</b>	100

<sup>63</sup> Au cas d'espèce, il y a transfert du contrat d'emprunt. Dans le cas contraire, le compte 2763 est mouvementé ; le remettant continue à rembourser l'établissement prêteur et se fait rembourser par le bénéficiaire de la mise à disposition.

## ANNEXE N°41 (suite)

**Chez le remettant** (toutes les opérations étant non budgétaires, figurent en grisé les opérations qui impactent néanmoins une fiche d'inventaire ou d'emprunt).

Affectation : Valeur immeuble : 1600    Amortissements pratiqués : 200    Emprunt : 600    Subvention : 400    Reprise de subvention : 50  
 Retour : Valeur immeuble : 1600    Amortissements pratiqués : 600    Emprunt : 400    Subvention : 400    Reprise de subvention : 150

Au cas d'espèce, le contrat qui lie la région à l'établissement prêteur est modifié. Le bénéficiaire rembourse directement à l'établissement de crédit.

	2492	242	21	28	164 <sup>1</sup>	131	139	193
<b>Mise à disposition :</b>								
- Balances d'entrée			SD 1600	SC 200	SC 600	SC 400	SD 50	
- Mise à disposition de l'immobilisation (valeur historique)		1600	1600					
- Mise à disposition des amortissements pratiqués	200			200				
- Mise à disposition de la subvention correspondante	400					400		
- Mise à disposition de la reprise des subventions pratiquées	50						50	
- Mise à disposition de l'emprunt correspondant	600				600			
Soldes	SC 1150	SD 1600	0	0	0	0	0	0
<b>Retour :</b>								
- Balances d'entrée	SC 1150	SD 1600						
- Retour de l'immobilisation		1600	1600					
- Intégration des amortissements	600			600				
- Intégration de la subvention	400					400		
- Intégration de la reprise de subvention	150						150	
- Retour de l'emprunt	400				400			
- Apurement du compte 249	100							100
Soldes	0	0	SD 1 600	SC 600	SC 400	SC 400	SD 150	SD 100

<sup>1</sup> Le remboursement de l'emprunt transféré par le bénéficiaire à l'établissement de crédit est comptabilisé au débit du compte 164 pour la part en capital et au débit du compte 66111 pour la part en intérêts par le crédit du compte 515.

Si le bien retourné a bénéficié d'adjonction, il est nécessaire de constater une opération complémentaire pour solder le compte 242 : Dt 242/Ct 193 du montant de l'adjonction.

ANNEXE N°41 (suite et fin)

**Chez le bénéficiaire** (toutes les opérations étant non budgétaires, figurent en grisé les opérations qui impactent néanmoins une fiche d'inventaire ou d'emprunt).

Affectation : Valeur immeuble : 1600      Amortissements pratiqués : 200      Emprunt : 600      Subvention : 400      Reprise de subvention : 50  
 Retour : Valeur immeuble : 1600      Amortissements pratiqués : 600      Emprunt : 400      Subvention : 400      Reprise de subvention : 150

Au cas d'espèce, le contrat qui lie la région à l'établissement prêteur est modifié. Le bénéficiaire rembourse directement à l'établissement de crédit.

	1027	217	28	164	131	139
<b>Affectation :</b>						
- Balances d'entrée						
Constatation de la mise à disposition :						
- de l'immobilisation	1600	1600				
- de l'amortissement	200		200			
- de la subvention	400				400	
- de la reprise de subvention	50					50
Mise à disposition de l'emprunt correspondant	600			600		
<u>Soldes</u>	SC 450	<b>SD 1600</b>	SC 200	<b>SC 600</b>	<b>SC 400</b>	<b>SD 50</b>
<b>Retour :</b>						
- Balances d'entrée						
Constatation du retour :						
- de l'immobilisation	1600	1600				
- de l'amortissement	600		600			
- de la subvention	400				400	
- de la reprise de subvention	150					150
Affectation de l'emprunt correspondant	400			400		
Solde du compte 1027 et constatation plus-value	100					
<u>Soldes</u>	0	0	0	SC 100	0	0

## ANNEXE N°42: Fiche d'écriture - Mise en affectation à un organisme doté de la personnalité morale, mise en concession ou affermage

Cette opération permet de transférer à un tiers la jouissance d'un bien, à titre gratuit, avec, le cas échéant, les droits et obligations qui s'y rattachent, tout en conservant la propriété du bien.

Ces opérations sont des opérations d'ordre non budgétaire constatées par le comptable au vu des informations transmises par l'ordonnateur qui met parallèlement à jour l'inventaire.

### Hypothèses de départ :

Mise en affectation, en concession ou affermage d'une immobilisation ainsi que des amortissements, de l'emprunt et de la subvention afférents à ce bien.

<i>Remettant :</i>	<i>Bénéficiaire :</i>
Valeur initiale de l'immobilisation remise : 1 600	Valeur initiale de l'immobilisation remise : 1 600
Amortissements pratiqués : 200	Amortissements pratiqués : 600
Capital d'emprunt restant dû : 600	Capital d'emprunt restant dû : 400
Subvention transférable reçue pour financer ledit bien : 400	Subvention transférable reçue pour financer ledit bien : 400
Subvention reprise au compte de résultat : 50	Subvention reprise au compte de résultat : 150

Chez le remettant comme chez le bénéficiaire, l'ordonnateur n'a pas de crédits à prévoir au budget ni de titres et de mandats à émettre pour le passage de ces opérations.

En revanche, il doit mettre à jour son inventaire de la remise du bien à un tiers et transmettre parallèlement au comptable les informations qui lui permettront de mettre à jour l'état de l'actif.

Au vu de ces informations, le comptable constate les opérations d'ordre non budgétaires suivantes :

libellé	Remettant			Bénéficiaire		
	Débit	Crédit	Montant	Débit	Crédit	Montant
Mise en affectation du bien à titre gratuit	Dt 24	Ct 21	1 600	Dt 22	Ct 229	1 600
Transfert des amortissements	Dt 28	Ct 249	200	Dt 229	Ct 28	200
Transfert des subventions	Dt 131	Ct 249	400	Dt 229	Ct 131	400
Transfert des reprises de subv <sup>o</sup>	Dt 249	Ct 139	50	Dt 139	Ct 229	50
Transfert d'emprunts <sup>64</sup>	Dt 164	Ct 249	600	Dt 229	Ct 164	600
Retour : - immobilisation (brut)	Dt 21	Ct 24	1 600	Dt 229	Ct 22	1 600
- amortissements pratiqués	Dt 249	Ct 28	600	Dt 28	Ct 229	600
- subventions	Dt 249	Ct 131	400	Dt 131	Ct 229	400
- reprise de subventions	Dt 139	Ct 249	150	Dt 229	Ct 139	150
- emprunts	Dt 249	Ct 164	400	Dt 164	Ct 229	400
Apurement des c/249 et 229	<b>Dt 193</b>	Ct 249	100	Dt 229	<b>Ct 193</b>	100

Rappel : les comptes 242 et 2492 sont réservés aux opérations de mise à disposition chez le remettant

<sup>64</sup> Au cas d'espèce, il y a transfert du contrat d'emprunt. Dans le cas contraire, le compte 2763 aurait été mouvementé, le remettant continue à rembourser l'établissement prêteur et se fait rembourser par le bénéficiaire du bien.

ANNEXE N°42 (suite)

**Chez le remettant** (toutes les opérations étant non budgétaires, figurent en grisé les opérations qui impactent néanmoins une fiche d'inventaire ou d'emprunt).

Affectation : Valeur immeuble : 1600      Amortissements pratiqués : 200      Emprunt : 600      Subvention : 400      Reprise de subvention : 50  
 Retour : Valeur immeuble : 1600      Amortissements pratiqués : 600      Emprunt : 400      Subvention : 400      Reprise de subvention : 150  
 Au cas d'espèce, le contrat qui lie la région à l'établissement prêteur est modifié. Le bénéficiaire rembourse directement à l'établissement de crédit.

	249x sauf 2	241/3/4/5/8	21	28	164 <sup>1</sup>	131/133	139	193
<b>Affectation :</b>								
- Balances d'entrée			SD 1600	SC 200	SC 600	SC 400	SD 50	
- Affectation de l'immobilisation (valeur historique)		1600	1600					
- Affectation des amortissements pratiqués	200			200				
- Affectation de la subvention correspondante	400					400		
- Affectation de la reprise des subventions pratiquées	50						50	
- Affectation de l'emprunt correspondant	600				600			
<b>Soldes</b>	SC 1150	SD 1600	0	0	0	0	0	0
<b>Retour :</b>								
- Balances d'entrée	SC 1150	SD 1600						
- Retour de l'immobilisation		1 600	1600					
- Intégration des amortissements	600			600				
- Intégration de la subvention	400					400		
- Intégration de la reprise de subvention	150						150	
- Retour de l'emprunt	400				400			
- Apurement du compte 249	100							100
<b>Soldes</b>	0	0	SD 1 600	SC 600	SC 400	SC 400	SD 150	SD 100

NB : Si le bien retourné a bénéficié d'une adjonction, il est nécessaire de constater une opération complémentaire pour solder le compte 24 : Dt 24/Ct 193 du montant de l'adjonction.

<sup>1</sup> Le remboursement de l'emprunt transféré par le bénéficiaire à l'établissement de crédit est comptabilisé au débit du compte 164 pour la part en capital et au débit du compte 66111 pour la part en intérêts par le crédit du compte 515.

ANNEXE N°42 (suite et fin)

**Chez le bénéficiaire** (toutes les opérations étant non budgétaires, figurent en grisé les opérations qui impactent néanmoins une fiche d'inventaire ou d'emprunt).

Affectation : Valeur immeuble :1600      Amortissements pratiqués : 200      Emprunt : 600      Subvention : 400      Reprise de subvention :50  
 Retour : Valeur immeuble :1600      Amortissements pratiqués : 600      Emprunt : 400      Subvention : 400      Reprise de subvention :150

Au cas d'espèce, le contrat qui lie la région à l'établissement prêteur est modifié. Le bénéficiaire rembourse directement à l'établissement de crédit.

	229	22	28	164	131/133	139
<b>Affectation :</b>						
- Balances d'entrée						
Constatation de l'affectation :						
- de l'immobilisation	1600	1600				
- de l'amortissement	200		200			
- de la subvention	400				400	
- de la reprise de subvention	50					50
Affectation de l'emprunt correspondant	600			600		
<b>Soldes</b>	SC 450	SD 1600	SC 200	SC 600	SC 400	SD 50
<b>Retour :</b>						
- Balances d'entrée						
Constatation du retour :						
- de l'immobilisation	1600	1600				
- de l'amortissement	600		600			
- de la subvention	400				400	
- de la reprise de subvention	150					150
Affectation de l'emprunt correspondant	400			400		
Apurement du compte 229 et constatation plus-value	100					
<b>Soldes</b>	0	0	0	SC 100	0	0



## ANNEXE N°43 : Fiche d'écriture – Reprise du produit de cession d'une immobilisation reçue au titre d'un don et legs et apurement du compte 1025

**1) Cession avec moins – value** (prix de vente inférieur à la valeur historique du bien)

En N, réception d'une immobilisation au titre d'un don et legs non grevé de charges pour une valeur de 800 ; en N+4, cession pour 500 (soit moins-value de 300).

**1<sup>ère</sup> hypothèse** : lors de la cession, la région décide de reprendre partiellement le produit en section de fonctionnement (150)

	10251	10259	192	193	21	4621	675	775	776	777
- Réception de l'immobilisation (OONB)	800				800					
- Prix de cession (opération réelle)						500		500		
- Sortie de la VNC (OOB)					800		800			
- Transfert moins – value en SI (OOB)			300						300	
- Reprise produit de cession en SF (OOB)		150								150
- Apurement du c/10259 (OONB)	150	150								
- Apurement du c/ 10251 (OONB)	650			650						
	0	0			0					

## ANNEXE N°43 (suite)

**2<sup>ème</sup> hypothèse** : lors de la cession, la région décide de ne pas reprendre le produit en section de fonctionnement

	<b>10251</b>	<b>192</b>	<b>193</b>	<b>21</b>	<b>4621</b>	<b>675</b>	<b>775</b>	<b>776</b>
- Réception de l'immobilisation (OONB)	800			800				
- Prix de cession (op.réelle)					500		500	
- Sortie de la VNC (OOB)				800		800		
- Transfert moins – value en SI (OOB)		300						300
- Apurement du c/ 10251 (OONB)	800		800					
	0			0				

NB : Seule la décision de reprise doit faire l'objet d'une délibération. À défaut d'une telle délibération prise en cours de l'exercice de cession, le comptable passera les opérations d'apurement précitées en fin d'exercice.

## ANNEXE N°43 (suite)

**2) Cession avec plus – value** (prix de vente supérieur à la valeur historique du bien) :

En N, réception d'une immobilisation au titre d'un don et legs non grevé de charges pour une valeur de 800 ; en N+4, cession pour 1 000 (soit plus-value de 200).

**1<sup>ère</sup> hypothèse** : lors de la cession, la région décide de reprendre le produit en section de fonctionnement.

	10251	10259	192	193	21	4621	675	676	775	777
- Réception de l'immobilisation (OONB)	800				800					
- Prix de cession (opération réelle)						1000			1000	
- Sortie de la VNC (OOB)					800		800			
- Transfert plus – value en SI (OOB)			200					200		
- Transport de la plus-value au c/10251 (OOB)	200			200						
- Reprise du produit de cession en SF (OOB)		1000								1000
- Apurement du c/ 10259 (OONB)	1000	1000								
	0	0			0					

## ANNEXE N°43 (suite et fin)

**2<sup>ème</sup> hypothèse** : lors de la cession, la région décide de ne pas reprendre le produit en section de fonctionnement

	<b>10251</b>	<b>192</b>	<b>193</b>	<b>21</b>	<b>4621</b>	<b>675</b>	<b>775</b>	<b>676</b>
- Réception de l'immobilisation (OONB)	800			800				
- Prix de cession (op.réelle)					1000		1000	
- Sortie de la VNC (OOB)				800		800		
- Plus – value en SI (OOB)		200						200
- Apurement du c/ 10251 (OONB)	800		800	0				
	0							

NB : Seule la décision de reprise doit faire l'objet d'une délibération. À défaut d'une telle délibération prise en cours de l'exercice de cession, le comptable passera les opérations d'apurement précitées en fin d'exercice.

ANNEXE N° 44: Fiche d'écriture – Apurement des comptes de subventions transférables (c/131 et 133) lors de la cession d'une immobilisation non totalement amortie

Les comptes de subventions transférables, c/131 et 133, ont vocation à être apurés : par reprise annuelle de la subvention (biens amortissables) et au plus tard lors de la cession du bien auquel ces fonds sont affectés.

Les subventions transférables (c/131 et 133) non totalement reprises lors de la cession des immobilisations qu'elles ont servies à financer seront apurées par le compte 193 en cas de cession à titre onéreux [cas a)] ; **en cas de cession à titre gratuit, elles demeurent au compte de subvention transférable et sont reprises parallèlement à l'amortissement de la subvention d'équipement en nature que constitue la cession à titre gratuit** [cas b)].

a) Cession à titre onéreux

En N, acquisition d'une immobilisation amortissable pour une valeur de 800, subventionnée à hauteur de 200, amortissement de ce bien sur 10 ans (dotation 80, soit 320 sur 4 ans ; reprise de la subvention 20, soit 80 sur 4 ans) ; en N+4, cession pour 500, « plus-value » de 20. En grisé, **opérations budgétaires** (impliquant titres et/ou mandats).

	131/133	139	192	193	21	28	675	676	68	775	777
- Acquisition du B et subv (par 515)	200				800						
- Amortissements											
- Reprise subv°		80				320			320		
- Prix de cession (par 515)										500	80
- Réintégration des amortissts					320	320					
- Sortie VNC					480		480				
- Plus - value			20					20			
- Apurement 139	80										
- Apurement 131/133	120	80		120							
	0	0			0	0					

## ANNEXE N°44 (suite et fin)

## b) Cession à titre gratuit

En N, acquisition d'une immobilisation amortissable pour une valeur de 800, subventionnée à hauteur de 200, amortissement de ce bien sur 10 ans (dotation 80, soit 320 sur 4 ans ; reprise de la subvention 20, soit 80 sur 4 ans) ; en N+4, cession à titre gratuit, équivalent à une subvention d'équipement versée à hauteur de la VNC(480). En grisé, opérations budgétaires (impliquant titres et/ou mandats).

	131/133	139	192	193	21	28	2044	676	68	775	777
- Acquisition du B et subv (par 515)	200				800						
- Amortissements											
- Reprise subv°		80				320			320		80
- Prix de cession=0											
- Réintégration des amortissts					320	320					
- Sortie VNC					480		480				
- Plus - value											
- Apurement 139*	80	80									
- Apurement 131/133*	120										
	0	0			0	0					

La subvention continue à être reprise au compte de résultat mais sur la durée d'amortissement de la subvention en nature à laquelle s'assimile la cession à titre gratuit.

## ANNEXE N° 45 : Fiche d'écriture – Acquisition d'une immobilisation par voie de contrat de partenariat public-privé

**Une région signe un contrat de partenariat public-privé avec un prestataire pour la construction d'un équipement public.**

**Montant total de l'opération : 10 000 000 €**

Les dispositions contractuelles établissent les trois parts de la rémunération comme suit :

- Part investissement : 5 000 000 €
- Part fonctionnement : 3 000 000 €
- Part financement : 2 000 000 €

**1<sup>er</sup> cas : la rémunération du co-contractant est intégralement versée lors de la mise en service du bien**

	21xx Immobilisations corporelles	235 Part investissement P.P.P.	4011 Fournisseurs	4041 Fournisseurs d'immobilisations	611 Contrats de prestations de services avec des entreprises	6618 Intérêts des autres dettes
1 <sup>er</sup> versement (réel)						
<i>part investissement</i>		500 000		500 000		
<i>part fonctionnement</i>			300 000		300 000	
<i>part financement</i>			200 000			200 000
2 <sup>ème</sup> versement...		500 000		500 000	300 000	
Mise en service du bien (OONB)	5 000 000	5 000 000	300 000 200 000		300 000	200 000

## ANNEXE N° 45 (suite et fin)

**2<sup>ème</sup> cas : le paiement de la rémunération du co-contractant continue après mise en service du bien**

Au jour de la mise en service du bien, la part investissement du co-contractant a été versée à hauteur de 3 000 000 €.

	21xx Immobilisations corporelles	235 Part investissement P.P.P.	1675 Dettes PPP	4011 Fournisseurs	4041 Fournisseurs d'immobilisations	611 Contrats de prestations de services avec des entreprises	6618 Intérêts des autres dettes
1 <sup>er</sup> versement (réel)		500 000			500 000		
<i>part investissement</i>				300 000		300 000	
<i>part fonctionnement</i>				200 000			200 000
<i>part financement</i>		500 000			500 000		
2 <sup>ème</sup> versement...				300 000		300 000	
				200 000			200 000
Mise en service du bien (OONB)	3 000 000 2 000 000	3 000 000					
Versements ultérieurs (réel)			2 000 000		2 000 000		



## ANNEXE N° 46 : Fiche d'écriture – Remboursements temporaires d'emprunt

Une région signe un contrat d'emprunt lui permettant, dès lors qu'il dispose d'un excédent de trésorerie sur une courte durée, de rembourser temporairement le capital restant du (ex : 16 000 €) sur une période définie dans le but de diminuer ses frais financiers.

	1641 Emprunts en euros	16451 Remboursements temporaires sur emprunts en euros	515 Compte au Trésor
<i>Remboursement temporaire :</i>			
- OOB	16 000	16 000	
- Opération réelle		16 000	16 000
Reversement de la banque :			
- Opération réelle		16 000	16 000
- OOB		16 000	

ANNEXE 48 : Fiche d'écriture – Refinancement de la dette avec ou sans pénalité de remboursement anticipé capitalisée

**Cas n°1 : Refinancement de dette pour un montant en capital égal sans pénalité de remboursement anticipé**

Soit un emprunt contracté auprès d'un établissement de crédit A dont le solde à rembourser s'élève à 2 000. La collectivité rembourse sa dette auprès de cet établissement A et contracte un nouvel emprunt soit, auprès de l'établissement A, soit auprès d'un autre établissement B, pour un montant en capital de 2 000.

	1641 Emprunts en euros	166 Refinancement dette	515 Compte au Trésor
Balance d'entrée N	2 000		
Remboursement anticipé de l'emprunt à l'établissement A		2 000	2 000
Encaissement du nouvel emprunt de l'établissement (A ou B)		2 000	2 000
	SC 2 000	Compte soldé	

**Cas n°2 : Refinancement de dette pour un montant en capital inférieur sans pénalité de remboursement anticipé**

Soit un emprunt contracté auprès d'un établissement de crédit A dont le solde à rembourser s'élève à 2 000. La collectivité rembourse sa dette auprès de cet établissement A et contracte un nouvel emprunt soit, auprès de l'établissement A, soit auprès d'un autre établissement B, pour un montant en capital de 1 700. Une diminution du capital restant à rembourser est constatée à hauteur de 300.

	1641 Emprunts en euros	166 Refinancement dette	515 Compte au Trésor
Balance d'entrée N	2 000		
Remboursement anticipé de l'emprunt à l'établissement A		2 000	2 000
Encaissement du nouvel emprunt de l'établissement (A ou B)		1 700	1 700
Apurement du c/166 par opération d'ordre budgétaire.	300	300	
	SC 1 700	Compte soldé	

## ANNEXE 48 (Suite)

**Cas n°3 : Refinancement de dette pour un montant en capital inférieur avec une pénalité de remboursement anticipé**➤ Situation 1 : Opération de refinancement auprès d'un nouvel établissement de crédit

*1<sup>ère</sup> hypothèse : la pénalité de remboursement anticipé n'est pas capitalisée.*

Soit un emprunt contracté auprès d'un établissement de crédit A dont le solde à rembourser s'élève à 2 000. La collectivité rembourse sa dette auprès de cet établissement A, majoré d'une pénalité de remboursement anticipé de 100, et contracte un nouvel emprunt auprès d'un établissement B, d'un montant en capital de 1 700. Une diminution du capital restant à rembourser est constatée à hauteur de 300.

	1641 Emprunts en euros	166 Refinancement dette	515 Compte au Trésor	6681/6688 Charges financières
Balance d'entrée N	2 000			
Remboursement anticipé de l'emprunt à l'établissement A		2 000	2 000	
Paiement de la pénalité à l'établissement A			100	100
Encaissement du nouvel emprunt de l'établissement B		1 700	1 700	
Apurement du c/166 par opération d'ordre budgétaire	300	300		
	SC 1 700	Compte soldé		

*2<sup>ème</sup> hypothèse : la pénalité de remboursement anticipé est capitalisée.*

Soit un emprunt contracté auprès d'un établissement de crédit A dont le solde à rembourser s'élève à 2 000. La collectivité rembourse sa dette auprès de cet établissement A, majoré d'une pénalité de remboursement anticipé de 100, et contracte un nouvel emprunt auprès d'un établissement B, d'un montant en capital de 1 800, finançant notamment la pénalité de remboursement anticipé. Une diminution du capital restant à rembourser est constatée à hauteur de 200.

	1641 Emprunts en euros	166 Refinancement dette	515 Compte au Trésor	6681/6688 Charges financières
Balance d'entrée N	2 000			
Remboursement anticipé de l'emprunt à l'établissement A		2 000	2 000	
Paiement de la pénalité à l'établissement A			100	100
Encaissement du nouvel emprunt de l'établissement B		1 800	1 800	
Capitalisation de la pénalité (1)	100	100		
Apurement du c/166 (1)	300	300		
	SC 1 800	Compte soldé		

(1) Ces deux opérations d'ordre budgétaires peuvent être comptabilisées en une seule opération d'ordre budgétaire (débit c/ 1641 par crédit c/166 à hauteur de 200).

## ANNEXE 48 (Suite et fin)

➤ Situation 2 : Opération de refinancement au sein d'un même établissement de crédit

Soit un emprunt contracté auprès d'un établissement de crédit A dont le solde à rembourser s'élève à 2 000. La collectivité se refinance auprès de ce même établissement avec une pénalité de remboursement anticipé de 100 qui est capitalisée. Le nouvel emprunt proposé par l'établissement est d'un montant en capital de 1 700. Une diminution du capital restant à rembourser est constatée à hauteur de 200.

	1641 Emprunts en euros	166 Refinancement dette	515 Compte au Trésor	6681/6688 Charges financières
Balance d'entrée N	2 000			
Remboursement anticipé de l'emprunt à l'établissement A		2 000	2 000	
Encaissement du nouvel emprunt de l'établissement A		1 700	1 700	
Capitalisation de la pénalité par opération d'ordre budgétaire	100			100
Apurement du c/166 par opération d'ordre budgétaire	300	300		
	SC 1 800	Compte soldé		

**Remarque : possibilité d'étalement de la pénalité de remboursement anticipé**

Dans les exemples du cas n°3, la pénalité de remboursement anticipé peut faire l'objet d'un étalement, via les comptes 4817 « Indemnités de renégociation de la dette » et 796 « Transferts de charges financières », sur une période ne devant pas excéder la durée de l'emprunt initial restant à courir avant le refinancement, sauf si le nouvel emprunt est d'une durée inférieure à celle de l'emprunt initial.

Exemple du mécanisme d'étalement de l'indemnité de renégociation de 100 sur 5 ans :

	4817 Indemnités de renégociation de la dette	796 Transferts de charges financières	6862 Dotation aux amort. des charges financières à répartir
En N, transfert des indemnités à étaler par opération d'ordre budgétaire	100	100	
1 <sup>er</sup> étalement de l'indemnité (1)	20		20

(1) La comptabilisation de cet étalement est réitérée sur les quatre exercices suivants.

## ANNEXE 49 : Fiche d'écriture – Acquisition par voie de rente viagère

Une immobilisation peut être acquise en contrepartie du versement d'une rente versée périodiquement au vendeur (personne physique) jusqu'au jour de son décès.

Le contrat de rente viagère présente un caractère aléatoire avec, une probabilité de gain ou de perte pour la collectivité (débirentier) ou le vendeur (crédirentier), en fonction de la date du décès de ce dernier.

Soit un immeuble acquis en N, pour une valeur de 1000, en contrepartie de paiement de rentes viagères dont le montant annuel est de 100.

- Comptabilisation de l'acquisition en N

	2132	16878
Acquisition de l'immobilisation (opération d'ordre budgétaire)	1000	1000

La valeur du bien est inscrite à l'actif de la collectivité en contrepartie du compte 16878 (capitalisation de la rente).

- Postérieurement à l'acquisition

À l'actif, le traitement comptable de l'immeuble (amortissements, cession éventuelle ...) est identique aux biens de même nature ; il est donc totalement indépendant de la durée de vie du crédirentier.

Le compte 16878 est apuré au fur et à mesure des versements de la collectivité.

Hypothèse n°1 : la rente est versée pendant 8 ans (décès « prématuré » du crédirentier)

À la date du décès du crédirentier en N+8, la rente versée pendant 8 ans s'élève à 800. La différence entre la rente capitalisée (1000) et les sommes versées au crédirentier (200) est constatée en recette exceptionnelle.

	16878	515
	BE 1000	
Rente versée en N	100	100
Rente versée en N+1	100	100
...		
Rente versée en N+7	100	100
	SC 200	

Décès du vendeur en N+8

	16878	7788
Extinction de la dette (opération d'ordre budgétaire)	200	200
	SN	

## ANNEXE 49 (Suite et fin)

Hypothèse n°2 : la rente est versée pendant 12 ans (« longévité » du crédirentier)

À la date du décès du crédirentier en N+11, la rente versée pendant 12 ans s'élève à 1200. En N+9, les versements atteignent la valeur de la rente capitalisée (1000). Les arrérages versés ultérieurement constituent des charges exceptionnelles pour la collectivité.

	16878	515
	BE 1000	
Rente versée en N	100	100
Rente versée en N+1	100	100
...		
Rente versée en N+9	100	100
	SN	
	678	515
Rente versée en N+10	100	100
Rente versée en N+11	100	100

Décès du vendeur en N+11

## ANNEXE 50 : Fiche d'écriture - Acquisition ou cession assortie d'un paiement échelonné

**I/ Acquisition sous la forme d'une vente à paiement échelonné**1/ Toutes les échéances de paiement sont postérieures à l'acquisition

Soit un terrain d'une valeur de 1000 acquis en N, et payé par échéances annuelles de 200 sur 5 ans à compter de N+1.

	2111	1687x
Acquisition en N (opération d'ordre budgétaire)	1000	1000
	1687x	515
	BE 1000	
Échéance N+1	200	200
Échéance N+2	200	200
...		
Échéance N+5	200	200
	SN	

2/ Une partie du prix est payée au moment de l'acquisition

Soit un terrain d'une valeur de 1000 acquis en N, et payé immédiatement à hauteur de 500, les 500 restants étant échelonnés sur 5 ans à compter de N+1.

	2111	515	1687x
Acquisition en N :			
- part payée comptant (op.réelle)	500	500	
- part échelonnée (op.ordre budg.)	500		500
	1687x	515	
	BE 500		
Échéance N+1	100	100	
Échéance N+2	100	100	
...			
Échéance N+5	100	100	
	SN		

Dans les hypothèses 1 ou 2, en cas de variation sur le montant d'une échéance (par exemple si le prix est indexé sur l'indice du coût de la construction), la différence positive ou négative par rapport à l'échéance théorique est enregistrée respectivement sur le compte 678 ou 7788.

## ANNEXE 50 (Suite)

**II/ Cession sous la forme d'une vente à paiement échelonné**1/ Toutes les échéances de paiement sont postérieures à la vente

Soit un terrain d'une valeur de 1000 vendu en N pour 1000<sup>65</sup> avec des échéances annuelles de 200 sur 5 ans à compter de N+1.

	2763x/2764	775	675	2111
Vente en N :				
- Prix de cession échelonné (opération réelle)	1000	1000		BE 1000
- Sortie de l'actif (op. d'ordre budgétaire)			1000	1000
				SN
	2763x/2764	515		
Échéance N+1	BE 1000 200	200		
Échéance N+2	200	200		
Échéance N+5	200	200		
	SN			

<sup>65</sup>Rappel : Si le terrain est vendu à un prix supérieur à 1000, la plus-value constatée est transférée en section d'investissement par l'opération d'ordre budgétaire : débit 676 / crédit 192. Si le prix de vente est inférieur à 1000, la moins-value est transférée en section d'investissement par l'opération d'ordre budgétaire : débit 192 / crédit 776.



## ANNEXE 50 (Suite)

2/ Une partie du prix est payée au moment de la vente

Soit un terrain d'une valeur de 1000 vendu en N pour 1000<sup>1</sup>, payé lors de la vente à hauteur de 500, le solde de 500 étant échelonné sur 5 ans à compter de N+1.

	515	2763x/2764	775	675	2111
					BE 1000
Vente en N :					
- Prix de cession encaissé en N (op. réelle)	500		500		
- Prix de cession échelonné (op. réelle)		500	500		
- Sortie de l'actif (op. d'ordre budgétaire)				1000	1000
					SN
	2763x/2764	515			
	BE 500				
Échéance N+1	100	100			
Échéance N+2	100	100			
...					
Échéance N+5	100	100			
					SN

Dans les hypothèses 1 ou 2 :

a) En raison de la particularité des modalités de prévision budgétaire des produits des cessions d'immobilisations, en recettes de la section d'investissement avec le chapitre 024 « Produit des cessions d'immobilisations (recettes) » (954 en vote fonction), l'opération constatant le prix de cession et la créance de la collectivité est portée par un titre réel (compte 775) et un mandat réel (compte 276x). Le titre et le mandat sont émargés l'un par l'autre.

b) En cas de variation sur le montant d'une échéance (par exemple si le prix est indexé sur l'indice du coût de la construction), la différence positive ou négative par rapport à l'échéance théorique est enregistrée respectivement sur le compte 678 ou 7788.